Base de données mondiale sur les aires protégées

Manuel d'utilisation 1.4

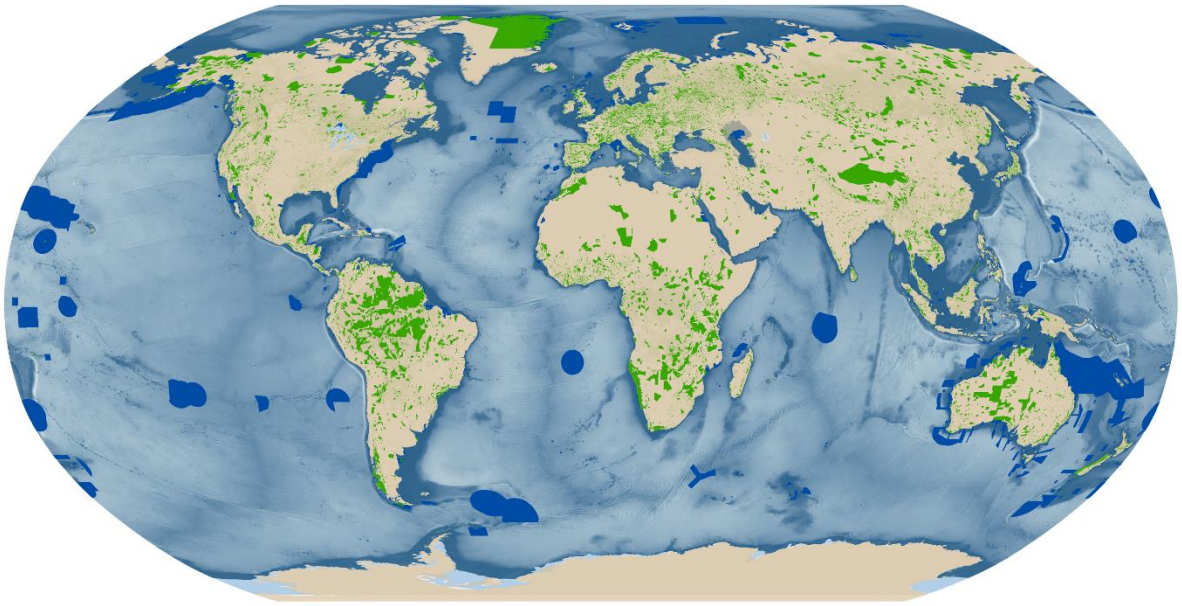

UNEP WCMC IUCN WCPA WORLD COMMISSION ON PROTECTED AREAS protected planet®

Base de données mondiale sur les aires protégées
Manuel d'utilisation 1.4

Auteurs

Diego Juffe-Bignoli, Heather Bingham, Brian MacSharry, Marine Deguignet, Amy Milam, et Naomi Kingston.

Remerciements

Nous souhaitons remercier le partenariat Proteus et le Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, Construction et de la Sûreté nucléaire (BMUB) d'Allemagne pour le soutien financier qu'ils ont apporté à la production de ce document.
Nous sommes aussi reconnaissants à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la Commission mondiale des aires protégées, Colleen Corrigan, Siobhan Kenney, Yichuan Shi, Soyoung Park, Matt Jones, Kerstin Brauneder, Simon Blyth, Neil Burgess, Moreno Di Marco, Dan Segan, et le Programme sur le Changement Climatique et la Biodiversité du PNUE-WCMC. La traduction en français de ce manuel a été réalisée par Sophie Fleurdepine.

Citation

UNEP-WCMC (2016). Base de données mondiales sur les aires protégées. Manuel d'utilisation 1.4. UNEP-WCMC Cambridge, UK. Available at: http://wcmc.io/WDPA_Manual_FR.

Copyright 2016 United Nations Environment Programme

Le Centre mondial pour la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC) est le centre spécialiste d'évaluation de la biodiversité du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la principale organisation intergouvernementale pour l'environnement. Le Centre est en opération depuis plus de 30 ans, combinant recherche scientifique et conseils pratiques en matière de politique.

Cette publication peut être reproduite à des fins éducatives ou non lucratives sans autorisation spéciale, dans la mesure où la source est mentionnée. La réutilisation des chiffres présentés dans ce rapport nécessite la permission des détenteurs des droits originaux. Cette publication ne peut être revendue ou utilisée à des fins commerciales sans l'autorisation écrite préalable du PNUE. Les demandes d'autorisation, accompagnées d'une déclaration d'intention et de l'ampleur de la reproduction, doivent être adressées au Directeur, PNUE-WCMC, 219 Huntingdon Road, Cambridge, CB3 0DL, Royaume-Uni. Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement l'opinion ou la politique du PNUE, des organisations participantes ou des rédacteurs. Les appellations employées et la présentation des données n'impliquent aucune prise de position de la part du PNUE ou des organisations participantes, des rédacteurs ou des éditeurs quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou de leurs autorités, ni au tracé de leurs frontières ou de leurs limites, ni à la désignation de leurs noms, de leurs frontières ou de leurs limites. La mention d'une société commerciale ou d'un produit dans cette publication n'implique pas le soutien du PNUE.

UNEP WCMC

UNEP World Conservation Monitoring Centre (UNEP-WCMC)
219 Huntingdon Road, Cambridge CB3 0DL, Royaume Uni
Tel : +44 1223 277314
www.unep-wcmc.org

Le PNUE encourage les pratiques respectueuses de l'environnement au niveau mondial et dans ses propres activités. Notre politique de distribution vise à réduire les émissions carbone du PNUE.

Table des matières

Le manuel en bref 5

1. Qu'est-ce que la Base de données mondiale sur les aires protégées ? 6

1.1. Contexte et histoire 6

1.2. La WDPA aujourd'hui 7

1.3. Les sites inclus dans la WDPA 8

1.3.1 Les sites conformes à la définition des aires protégées 9

1.3.2 Les sites qui ne sont pas conformes à la définition des aires protégées 9

1.4. Les normes de l'UICN dans la WDPA 10

1.5. Structure des données de la WDPA 11

2. Normes des données de la WDPA 12

2.1. Données spatiales 12

2.2. Les attributs de données 13

2.3. Informations relatives à la source 18

2.4. Accord de contributeur de données 18

3. Comment la WDPA est-elle compilée ? 19

3.1. Les fournisseurs de données 19

3.1.1 Avantages de la soumission des données pour les pays 20

3.1.2 Fréquence des requêtes faites aux fournisseurs des données et critères de sélection 21

3.1.3 Soumettre des données à la WDPA 22

3.1.4 Différences entre les statistiques nationaux et les statistiques calculés par le biais de la WDPA 23

3.2. Vérification et formatage des données de la WDPA 24

3.2.1 Communication avec le fournisseur des données 25

3.2.2 Contrôle qualité et formatage des données 25

3.2.3 Le processus de vérification 25

3.2.4 L'intégration de données dans la WDPA 26

3.3. Évaluation de la qualité de la WDPA et publication 27

4. Utilisation de la WDPA 29

4.1. Accéder aux données 31

4.2. Conditions d'utilisation 31

4.3. Citer la WDPA 31
4.4. Politique de suppression 31
4.5. Utiliser la WDPA à des fins d'analyse 32
4.5.1 Pour commencer 32
4.5.2 Problèmes connus 35
4.5.3 Utilisation des attributs de la WDPA 38
4.5.4 42
Références 43
Appendice 1 Les attributs de la WDPA et la description du tableau des sources 45
Appendice 2 Accords de contributeur de données à la WDPA 62
Appendice 3 Contrôle de la qualité basique de la WDPA 66
Appendice 4 Politique de suppression 68
Appendice 5 Les métadonnées de la WDPA 70
Appendice 6 Liste de références à la WDPA dans des politiques 75

Le manuel en bref

La Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) est la seule base de données globale d'aires protégées. C'est un effort conjoint de l'UICN et du PNUE, gérée par l'UNEP-WCMC visant à compiler les informations concernant les aires protégées de tous les pays du monde, soumises par des gouvernements et d'autres organisations compétentes qui sont désignés par le terme de fournisseurs de données. La WDPA constitue la base de *Protected Planet* sur le site www.protectedplanet.net, où elle peut être consultée et téléchargée, et où elle est intégrée à d'autres informations pertinentes.

Le manuel d'utilisation de la WDPA contient des informations et des conseils sur les données contenues dans la WDPA, y compris son histoire, la façon dont les données sont collectées, gérées et distribuées, et comment elles peuvent être interprétées et utilisées à des fins d'analyses et de recherche. Ce manuel est destiné aux fournisseurs de données et aux utilisateurs de la WDPA. Il est divisé en quatre sections et comprend six appendices.

La section 1 est une courte introduction à la WDPA, son histoire et sa structure actuelle et ses relations avec les normes de gestion et de gouvernance des aires protégées de l'UICN.

La section 2 décrit les normes des données de la WDPA qui ont pour but d'assurer que les données sont soumises sous le même format interopérable et utilisable mondialement.

La section 3 explique comment la WDPA est compilée par un processus de contrôle qualité soutenu par les normes des données de la WDPA.

La section 4 explique l'utilisation de la WDPA notamment comment y accéder, comment la citer, ainsi que des recommandations quant à son utilisation.

Le manuel d'utilisation de la WDPA est un document dynamique et évolutif. Il est recommandé que toutes les parties intéressées par l'utilisation de la WDPA lisent ces directives avant d'utiliser la WDPA pour des analyses ayant pour but de guider des recherches et des prises de décisions. Pour toute requête concernant l'assemblage, l'utilisation et le traitement de la base de données, ou tout commentaire concernant ce manuel, veuillez contacter protectedareas@unep-wcmc.org.

Raccourcis

Qu'est-ce que la WDPA et quels sites sont inclus ? → **Rendez-vous section 1, page 6**

Quelles sont les normes des données de la WDPA ? → **Rendez-vous section 2, page 12**

Comment la WDPA est-elle compilée et comment soumettre des données ? → **Rendez-vous section 3, page 17**

Comment accéder à la WDPA et la citer ? → **Rendez-vous section 4.1 et 4.3, page 26**

Quelles sont les conditions d'utilisation ? → **Rendez-vous section 4.2, page 26**

1. Qu'est-ce que la Base de données mondiale sur les aires protégées ?

1.1. Contexte et histoire

La Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) est un projet conjoint entre le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Elle est compilée et gérée par le Centre mondial pour la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP-WCMC) en collaboration avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des universités et des entreprises. La WDPA est la base de données mondiale la plus complète sur les aires protégées terrestres et marines à travers le monde, comprenant à la fois des informations spatiales (c.-à-d, les limites et les points) et des caractéristiques associées (informations tabulaires). Elle est accessible sur le site *Protected Planet* (www.protectedplanet.net) qui permet de visualiser ou de télécharger les données.

La WDPA a été mise en place en 1981, mais le mandat pour sa création remonte à 1959 lorsque **le conseil économique et social des Nations Unies demanda la création d'une liste de parcs nationaux et des réserves équivalentes en reconnaissance du fait qu'ils « ont une grande valeur économique et scientifique, mais aussi en tant que zones permettant la préservation de la faune et la flore et des structures géologiques dans leur état naturel » Résolution 713 (XXVIII)**. La première Liste des Nations Unies des Aires protégées, comme elle fut nommée par la suite, fut publiée en 1962.

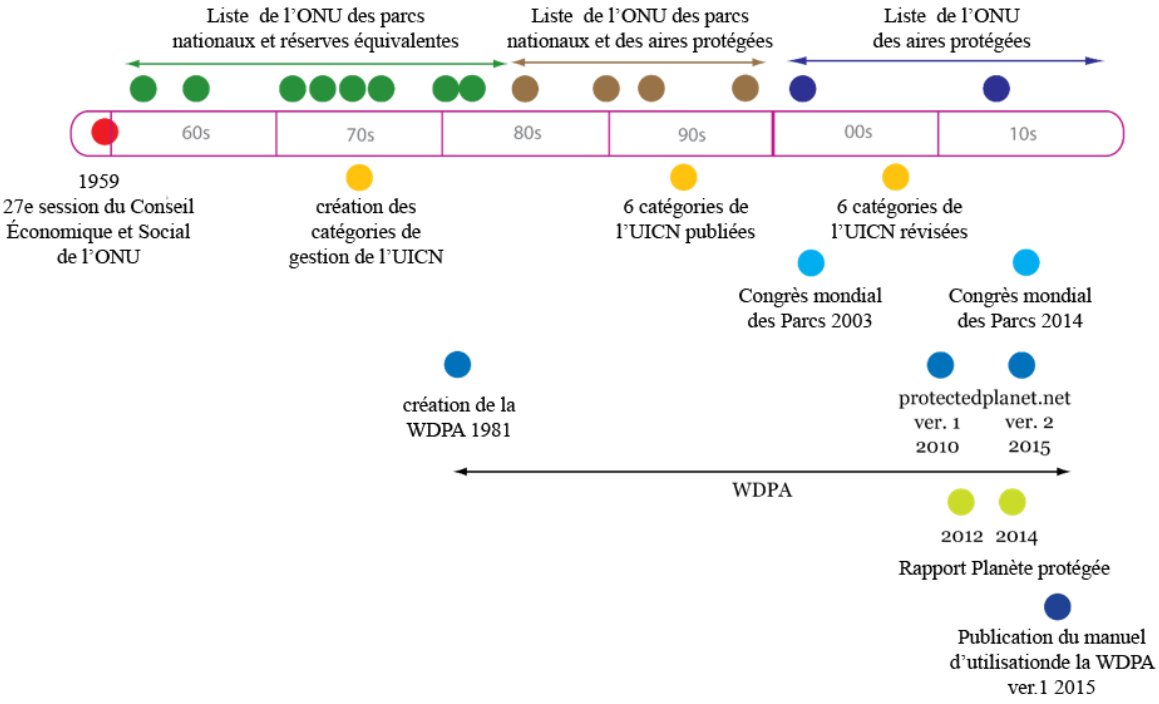

Figure 1.1 Histoire de la Base de données mondiale sur les aires protégées

L'histoire de la WDPA est aussi liée aux catégories de gestion des aires protégées de l'UICN, publiées en 1994 et mises à jour en 2008, qui ont été consignées depuis sa publication dans la Liste des Nations Unies et plus tard en format digital dans la WDPA. L'interface en ligne de la WDPA (www.protectedplanet.net) a été mise en place en 2010 et mise à jour en 2015. La structure et les protocoles de la WDPA ont également été mis à jour en 2015 dans le but de mieux intégrer les informations concernant les aires protégées sous le contrôle d'organismes privés, de communautés locales et de populations autochtones. Ces dernières années, des produits clés ont été publiés en complément des publications de la dernière Liste des Nations Unies des Aires Protégées (Deguignet et al. 2014). Par exemple, les rapports *Protected Planet Report* qui ont été publiés en 2012, 2014 et 2016 (Bertzky et al. 2012; Juffe-Bignoli et al. 2014a; UNEP-WCMC et IUCN 2016), le premier rapport régional pour l'Asie *Asia Protected Planet Report* (Juffe-Bignoli et al. 2014b) et la série technique nationale du Protected Planet Report pour la République de Corée (UNEP-WCMC et KNPS 2016). En Septembre 2016, le manuel *Global Databases to Support ICCAs : a Manual for Indigenous Peoples and Local Communities* a été publié (UNEP-WCMC 2016) et fournit des directives spécifiques pour la collecte des données sur les aires et territoires gérés par les populations autochtones et les communautés locales (ICCAs en anglais).

1.2. La WDPA aujourd'hui

Aujourd'hui la Liste des Nations Unies est intégrée dans la WDPA. De plus, au cours des dernières décennies, la WDPA a évolué en un ensemble de données plus complet et elle est maintenant la seule base de données mondiale sur les aires protégées. La WDPA est compilée en collaboration avec de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales qui soumettent des

Notre vision est celle d'un monde où la communauté mondiale reconnait la valeur des aires protégées et des autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM), et leur contribution à la conservation et à la réalisation des objectifs de développement et où cette communauté se donne les moyens de prendre des mesures concrètes pour maintenir et améliorer leur intégrité dans un contexte de changement global en prenant des décisions fondées sur les meilleures informations possible.

données concernant les aires protégées à l'UNEP-WCMC et sont désignées dans ce document sous le terme de fournisseurs de données. Pour figurer dans la base de données, les données soumises par les fournisseurs de données doivent répondre à des normes spécifiques. Les normes des données de la WDPA sont décrites en détail dans la section 2. La section 3 de ce manuel explique comment les données sont collectées, vérifiées et harmonisées pour être intégrées dans la WDPA. La WDPA a aussi de nombreux utilisateurs allant de chercheurs académiques à des membres du secteur privé en passant par des membres d'ONG et d'institutions internationales (voir la section 4).

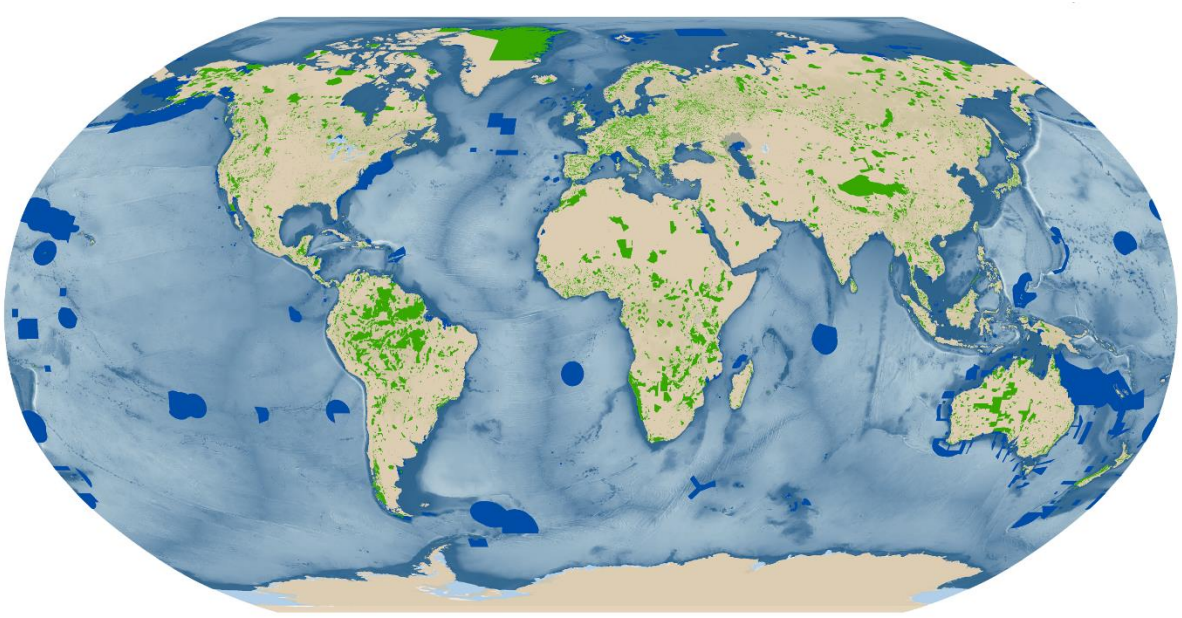

Figure 1.2 La Base de données mondiale sur les aires protégées en Mars 2015.

1.3. Les sites inclus dans la WDPA

En 2010, les pays du monde ont conclu un accord sur la planification stratégique de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) pour la période 2010-2020 dans le but d'arrêter la perte de biodiversité et d'assurer une exploitation durable des ressources naturelles (CBD 2010). Le plan comprend 20 objectifs d'Aichi pour la biodiversité à atteindre d'ici 2020 et reconnait le rôle central des aires protégées pour atteindre les objectifs de conservation. L'objectif 11 prévoit un ensemble d'éléments nécessaires et d'importance équivalente qu'un réseau d'aires protégées mondial devrait assurer: *D'ici 2020, au moins 17 pour cent des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 pour cent des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la biodiversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin (CDB, 2010).*

La WDPA accepte des données sur les aires protégées conformément à la définition des aires protégées de l'UICN (voir la section 1.3.1.). Une valeur de « 1 » dans le champ PA_DEF indique qu'une entrée est conforme à cette définition. À l'avenir, lorsque la WDPA inclura les OECM (voir la section 1.3.2.), si ces aires ne répondent pas à la définition d'une aire protégée, elles auront pour valeur « 0 ».

L'UNEP-WCMC agrée l'assurance des gouvernements que toutes les données qu'ils soumettent à l'équipe de la WDPA sont conformes aux normes des aires protégées.

1.3.1 Les sites conformes à la définition des aires protégées

La WDPA comprend une grande variété d'aires protégées, notamment des aires protégées nationales reconnues par le gouvernement, des aires classées en vertu de conventions régionales ou internationales, des aires protégées privées et des territoires et aires protégées par des populations autochtones et des communautés. La WDPA utilise les définitions de l'UICN et de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des aires protégées pour déterminer si un site devrait ou non être considéré comme une « aire protégée » dans la WDPA:

La définition de l'UICN :

« Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long-terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. » (Dudley 2008)

La définition de la CDB :

« Une zone géographiquement délimitée qui est désignée ou réglementée et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation » (Article 2 de la Convention sur la diversité biologique). Cette définition est approfondie dans l'article 8 de la convention.

Il a été convenu entre le secrétariat de la CDB et l'UICN que les deux définitions ont la même signification (Lopoukhine et Dias 2012).

1.3.2 Les sites qui ne sont pas conformes à la définition des aires protégées

Les définitions de l'UICN et de la CDB pourraient ne pas prendre en compte d'autres aires qui pourraient avoir une contribution en faveur de la conservation. L'existence de telles aires est reconnue dans l'objectif d'Aichi 11 sous l'appellation « … autres mesures efficaces de conservation par zone ». Il n'existe pas pour le moment de méthodologie convenue pour identifier de telles zones, et il n'existe pas non plus de base de données sur ces sites.

L'UNEP-WCMC participe au groupe de travail de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, qui vise à définir ces autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM). Selon les recommandations du groupe de travail, ces aires seront peut-être un jour inclus dans la WDPA aux côtés des aires protégées.

Afin d'éclairer les travaux du groupe, l'UNEP-WCMC rassemble des données sur de potentielles OECM à analyser. Les remises de données correspondant à de potentielles OECM (c'est-à-dire de sites qui ne répondent pas à la définition des aires protégées, mais font tout de même partie d'un système de conservation national) sont les bienvenues. Ces données doivent si possible être fournies au format de la WDPA. Pour plus d'informations, veuillez contacter protectedareas@unep-wcmc.org.

1.4. Les normes de l'UICN dans la WDPA

Les catégories de gestion de l'UICN servent à classer les aires protégées selon leur principal objectif de gestion (Dudley 2008), alors que les types de gouvernance de l'UICN servent à classer les aires protégées selon l'entité qui en a la charge et la responsabilité (Borrini- Feyerabend et al. 2013). La relation entre les catégories de gestion et les types de gouvernances est présentée dans le tableau 1.1. Cette relation ne comprend pas la propriété, qui est souvent indépendante de la gouvernance et des structures de gestion.

Tableau 1.1. La matrice source de l'UICN avec les catégories de gestion en ligne et les types de gouvernance en colonne : Feyerabend et al. 2013

Types de gouvernance / **Catégories d'aire protégée**	A. Gouvernance par le gouvernement			B. Gouvernance partagée			C. Gouvernance privée			D. Gouvernance par des populations autochtones et communautés locales	
	Ministère ou agence fédéral(e) ou national(e) responsable	Ministère ou agence d'une subdivision responsable	Gestion déléguée par le gouvernement (p. ex. à une ONG)	Gestion transfrontalière	Gestion collaborative	Gestion conjointe (organe de gestion multipartenaire)	Établies et gérées par un propriétaire individuel	… par des organisations sans but lucratif (p. ex. des ONG, des universités, des coopératives)	… par des organisations à but lucratif (p. ex. des propriétaires individuels et des entreprises)	Aires et territoires du patrimoine autochtone - établis et gérés par des populations autochtones	Aires et territoires du patrimoine communautaire - établis et gérés par des
I a. Réserve naturelle intégrale											
Ib. Zone de nature sauvage											
II. Parc national											
III. Monument naturel											
IV. Aire de gestion des habitats ou des espèces											
V. Paysage terrestre ou marin protégé											
VI. Aire protégée avec gestion des ressources											

La WDPA enregistre à la fois les catégories de gestion et les types de gouvernance rapportés par le fournisseur des données. En aout 2014, près de 65 % des aires protégées de la WDPA avaient une catégorie de gestion, et 88 % un type de gouvernance (Juffe-Bignoli et al. 2014). L'UNEP-WCMC

encourage l'adoption des normes de l'UICN, mais n'assigne pas ni ne questionne l'application des catégories par les pays.

Bien que l'utilisation du système de catégories de gestion de l'UICN soit volontaire, elle est largement acceptée en tant que norme et utilisée par beaucoup de pays. Classer les aires protégées selon les catégories de gestion de l'UICN permet de faciliter les comparaisons entre pays à des fins de recherche et réduit la confusion résultant de l'adoption dans les différentes régions du monde d'un grand nombre de termes différents pour décrire le même genre d'aires protégées.

On compte encore de nombreuses aires protégées auxquelles aucune catégorie de gestion n'a été attribuée. L'absence de catégorie de gestion ne diminue en aucun cas l'importance d'une aire protégée, et n'implique pas que le site n'est pas géré convenablement ou qu'il devrait être exclu des analyses.

1.5. Structure des données de la WDPA

La base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) est enregistrée en tant que fichier geodatabase (permettant d'encoder, manipuler et échanger des données géographiques) comprenant deux séries de données et un tableau des sources (Figure 1.3).

- **Deux catégories :** Une avec des polygones et une avec des points ; les deux comportent les informations spatiales et tabulaires (données présentées sous forme de tableau) des attributs principaux des aires protégées associés (voir la section 2). Depuis septembre 2015, la WDPA inclut les données de 217 715 aires protégées, dont 91 % de polygones et 9 % de points.
- **Un tableau des sources :** le tableau des sources de la WDPA décrit la source des données de la WDPA, il contient des informations sur le fournisseur des données, l'actualité du jeu de données et autres métadonnées (voir la section 2).

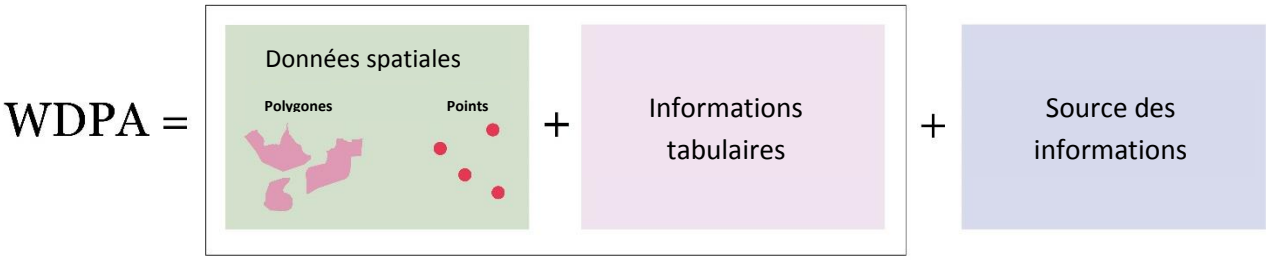

Figure 1.3 Structure de la Base de données mondiale sur les aires protégées

L'ID WDPA est un identifiant unique pour chaque aire protégée dans la WDPA et en tant que tel il correspond à l'identifiant parent de la base de données. Ainsi, il est spécifique à une aire protégée dans un espace géographique défini, et ne change pas sauf si la désignation de cette aire protégée change ou disparait. Il est important de noter que différentes désignations d'aires protégées peuvent occuper le même espace géographique auquel cas chacune aura un ID WDPA différent. Par exemple, le parc national de Yellowstone aux États-Unis est un parc national, mais c'est aussi un site

naturel inscrit au patrimoine mondial de l'humanité. Chaque désignation aura un ID WDPA différent. Pour plus d'informations sur les ID WDPA, veuillez consulter la section 2.2 et l'appendice 1. De plus, connecté à l'ID WDPA, l'identifiant de parcelle WDPA ou PID WDPA permet l'identification de parcelles au sein d'une aire protégée, telle qu'elles ont été soumises par le fournisseur de données. Une description détaillée de ces deux attributs est disponible dans l'appendice 1.

2. Normes des données de la WDPA

Les données de la WDPA doivent répondre aux normes des données de la WDPA. Celles-ci ont été développées en 2010, mises à jour régulièrement et révisées en 2015 pour assurer la cohérence dans la façon dont la WDPA est compilée, vérifiée, gérée et présentée. Les normes sont importantes pour assurer que toutes les informations sont présentées sous le même format inter opérable et utilisable à des fins d'information et d'analyses. L'encadré 2.1 récapitule les conditions essentielles qui doivent être remplies pour respecter les normes de données de la WDPA. Cette section présente des détails spécifiques pour chacune de ces conditions.

Encadré 2.1. Quatre conditions pour satisfaire les normes de la WDPA

1. Les sites doivent correspondre à la définition d'une aire protégée de l'UICN
2. Des données spatiales administrées dans un système d'information géographique (SIG) et une liste d'attributs doivent être fournies
3. La source des informations doit être stipulée
4. Un accord de contributeur à la WDPA doit être signé

2.1. Données spatiales

La WDPA est basée sur le système de coordonnées géographiques : le système géodésique mondial (WGS), 1984. Dans la WDPA, chaque aire protégée est représentée sous la forme d'un polygone représentant ses limites ou, si ces informations ne sont pas disponibles, par un point en marquant l'emplacement. Cela dépend de la nature des données fournies par la source. Un maximum de deux classes de caractéristiques devrait être transmis - l'une contenant les données de polygone et l'autre les données ponctuelles pour toutes les aires protégées dont on ignore les limites. Les données pourront être soumises seulement si un emplacement géographique est fourni, de préférence avec ses délimitations.

Données de polygone

Les données de polygone représentent les limites d'une aire protégée telles qu'elles ont été soumises par le fournisseur des données. Un polygone peut être en une ou plusieurs parties lorsqu'une aire protégée est formée de plusieurs parties non reliées entre elles. Un polygone en plusieurs parties ne correspond qu'à un seul ID WDPA dans le tableau des attributs (voir la figure 2.1).

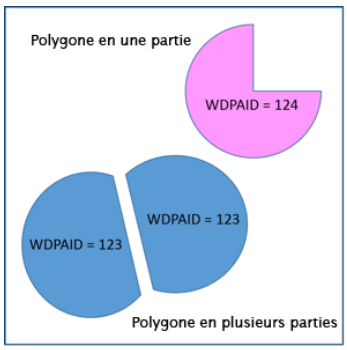

Figure 2.1. Polygones en une ou plusieurs parties

Les données ponctuelles

Lorsque les données des limites ne sont pas disponibles, la latitude et la longitude du point central sont demandées à la place comme point de référence pour l'aire protégée. Bien qu'ils y soient fortement encouragés, les fournisseurs de données ne sont pas toujours capables de soumettre ces informations. Par conséquent, il ne faut pas en conclure que tous les points dans la WDPA représentent le point central d'un site donné. Si l'aire protégée se constitue de plusieurs parties, plusieurs points associés à la position centrale de chaque partie peuvent être enregistrés (voir la figure 2.2).

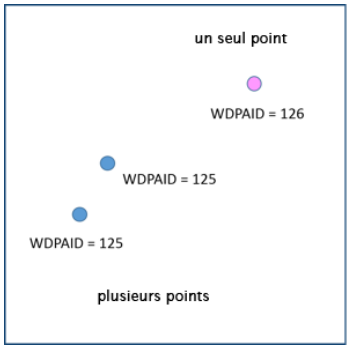

Figure 2.2. Exemple d'un seul ou plusieurs points

2.2. Les attributs de données

La WDPA enregistre jusqu'à 29 descripteurs, appelés attribut de données, qui décrivent chaque entrée dans la WDPA. Les attributs de données de la WDPA sont des champs de tableau associés aux points et polygones de la base de données. Les attributs ont été classés en attributs minimum et attributs complets :

- **Un attribut « minimum »** représente des informations obligatoires pour qu'un jeu de données soit inclus dans la WDPA. **Une remise de données ne sera acceptée que si tous les attributs minimums ont été fournis.**
- **Un attribut « *complet* »** représente toutes les informations considérées prioritaires pour l'analyse et la communication sur les aires protégées, et c'est pourquoi les intégrer dans la WDPA est une priorité. Les champs complets améliorent significativement la capacité à mener des analyses approfondies sur les aires protégées. **Les fournisseurs de données sont encouragés à soumettre ces informations en plus des attributs minimum requis.**

Les données d'attribut de la WDPA sont récapitulées dans le tableau 2.1 et décrites en détail dans l'appendice 1.

Le tableau 2.1 récapitule la description et les valeurs permises pour les attributs de la WDPA (Version 1.4). Pour une description détaillée, veuillez consulter **l'appendice 1.**

No	Condition requise	Fourni par	Nom de champs	Type	Longueur	Valeurs permises
1	Minimum	UNEP-WCMC	WDPAID (ID WDPA)	Nombre (entier long)	12	Assigné par l'UNEP-WCMC. Identifiant unique pour une aire protégée
2	Minimum	UNEP-WCMC	WDPA_PID	Texte (chaîne)	52	Assigné par l'UNEP-WCMC. Identifiant unique pour des parcelles ou des zones à l'intérieur d'une aire protégée.
3	Minimum	fournisseur des données	PA_DEF	Texte (chaîne)	20	**Valeurs permises :** 1 (conforme à la définition de l'UICN et/ou de la CDB) ; 0 (non conforme à la définition de l'UICN et/ou de la CDB (actuellement enregistré en dehors de la WDPA)).
4	Minimum	fournisseur des données	NAME	Texte (chaîne)	254	Nom de l'aire protégée (AP) soumis par le fournisseur des données.
5	Minimum	fournisseur des données	ORIG_NAME	Texte (chaîne)	254	Nom de l'aire protégée dans la langue d'origine.
6	Minimum	fournisseur des données	DESIG	Texte (chaîne)	254	Nom de la désignation.
7	Complet	fournisseur des données	DESIG_ENG	Texte (chaîne)	254	Désignation en anglais. **Valeurs permises pour les désignations au niveau international :** Ramsar Site, Wetland of International Importance (zone humide d'importance internationale) ; UNESCO-MAB Biosphere Reserve (réserve de biosphère du programme MAB de l'UNESCO) ; World Heritage Site (site du patrimoine mondial). **Valeurs permises pour les désignations au niveau continental :** Baltic Sea Protected Area (HELCOM, aires protégées de la mer Baltique de la Commission d'Helsinki) ; Specially Protected Area (Convention de Carthagène) ; Marine Protected Area (CCAMLR, aires protégées de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique) ; Marine Protected Area (OSPAR, les aires marines protégées de haute mer en Atlantique nord-est) ; Site of Community Importance (Directive Habitats); Special Protection Area (Directive Oiseaux) ; Specially Protected Areas of Mediterranean Importance (Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne, Convention de Barcelone). Pas de valeur fixée pour les désignations au niveau national.
8	Minimum	fournisseur des données	DESIG_TYPE	Texte (chaîne)	20	**Valeurs permises :** National, Regional (continental, comme par exemple européen), International, Not Applicable (sans objet)

No	Condition requise	Fourni par	Nom de champs	Type	Longueur	Valeurs permises
9	Complet	fournisseur des données	IUCN_CAT	Texte (chaîne)	20	**Valeurs permises :** Ia, Ib, II, III, IV, V, VI, Not Applicable (sans objet), Not Assigned (non attribué), Not Reported (non déclaré)
10	Minimum	UNEP-WCMC	INT_CRIT	Texte (chaîne)	100	Assigné par l'UNEP-WCMC. Uniquement pour les sites inscrits au patrimoine mondial de l'humanité et les sites Ramsar
11	Minimum	fournisseur des données	MARINE	Texte (chaîne)	20	**Valeurs permises :** 0 (AP 100 % terrestre), 1 (côtier : AP marine et terrestre), et 2 (AP 100 % marine)
12	Minimum	fournisseur des données	REP_M__AREA	Nombre (Double)	12	Superficie marine en kilomètres carrés.
13	Minimum	UNEP-WCMC	GIS_M_AREA	Nombre (Double)	12	Assigné par l'UNEP-WCMC.
14	Minimum	fournisseur des données	REP_AREA	Nombre (Double)	12	Superficie en kilomètres carrés
15	Minimum	UNEP-WCMC	GIS_AREA	Nombre (Double)	12	Assigné par l'UNEP-WCMC.
16	Complet	fournisseur des données	NO_TAKE	Texte (chaîne)	50	**Valeurs permises :** All (tout), Part (en partie), None (néant), Not Reported (non déclaré), Not Applicable (sans objet, si le champ Marine = 0).
17	Complet	fournisseur des données	NO_TK_AREA	Nombre (Double)	12	Surface de la zone de pêche interdite en kilomètres carrés
18	Minimum	fournisseur des données	STATUS	Texte (chaîne)	100	**Valeurs permises :** Proposed (proposée), Inscribed (inscrite), Adopted (adoptée), Designated (désignée), Established (établie).
19	Minimum	fournisseur des données	STATUS_YR	Nombre (entier long)	12	Année de la promulgation du statut (champ STATUS).
20	Complet	fournisseur des données	GOV_TYPE	Texte (chaîne)	254	**Valeurs permises :** Federal or national ministry or agency (ministère ou agence fédéral ou national), Sub-national ministry or agency (ministère ou agence d'une subdivision nationale), Government-delegated management (Gestion déléguée par le gouvernement), Transboundary governance (Gouvernance transfrontalière), Collaborative governance (gouvernance collaborative), Joint governance (gouvernance conjointe), Individual landowners (propriétaire individuel), Non-profit organisations (organisation à but non lucratif), For-profit organisations (organisation à but lucratif), Indigenous peoples

No	Condition requise	Fourni par	Nom de champs	Type	Longueur	Valeurs permises
						(populations autochtones), Local communities (communautés locales), Not Reported (non déclaré).
21	Complet	fournisseur des données	OWN_TYPE	Texte (chaîne)	254	**Valeurs permises :** State (état), Communal (communautaire), Individual landowners (propriétaire privé), For-profit organisations (organisations à but lucratif), Non- profit organisations (organisations à but non lucratif), Joint ownership (copropriété), Multiple ownership (multipropriété), Contested (disputé), Not Reported (non déclaré).
22	Complet	fournisseur des données	MANG_AUTH	Texte (chaîne)	254	Personne ou groupe gérant l'aire protégée.
23	Complet	fournisseur des données	MANG_PLAN	Texte (chaîne)	254	Lien ou référence au plan de gestion de l'aire protégée.
24	Minimum	UNEP-WCMC	VERIF	Texte (chaîne)	20	Assigné par l'UNEP-WCMC. Valeurs fixées : State Verified (vérifié par un État), Expert Verified (vérifié par un expert), Not Reported (non déclaré ; pour les données non vérifiées qui se trouvaient dans la WDPA avant l'addition du champ « Vérification »).
25	Minimum	UNEP-WCMC	RESTRICT	Texte (chaîne)	20	Pas accessible au public, seulement utilisable par l'UNEP-WCMC.
26	Minimum	UNEP-WCMC	METADATAID	Nombre (entier long)	12	Assigné par l'UNEP-WCMC. Lien vers le tableau des sources
27	Complet	fournisseur des données	SUB_LOC	Texte (chaîne)	100	**Valeurs permises :** code ISO 3166-2 de la subdivision où est située l'aire protégée.
28	Minimum	fournisseur des données	PARENT_ISO3	Texte (chaîne)	20	**Valeurs permi**ses : code ISO 3166-3 du pays où est située l'aire protégée.
29	Minimum	fournisseur des données	ISO3	Texte (chaîne)	20	**Valeurs permises :** code ISO 3166-3 du pays ou de la subdivision où est située l'aire protégée.

2.3. Informations relatives à la source

L'enregistrement exact des informations relatives à la source dans la WDPA est important pour garantir que la propriété des données soit maintenue et traçable. Les informations relatives à la source comprennent des renseignements sur le fournisseur des données, et à quel point les données étaient actuelles au moment où celles-ci ont été fournies. Ces informations sont enregistrées dans le tableau des sources de la WDPA et liées à la WDPA par le « Metadata ID ». **Une remise de données sera acceptée uniquement si les informations relatives à la source ont été fournies.**

Le tableau des sources de la WDPA répond aux normes des services et informations géographiques minimums pour les métadonnées telles qu'elles sont décrites par l'Organisation internationale de normalisation (ISO)[1]. Des conseils et définitions sur les informations relatives à la source peuvent être consultés dans l'appendice 1. Le tableau des sources inclut aussi des informations sur les parties responsables de la vérification des données, le cas échéant. Ces informations sont complétées par l'UNEP-WCMC en collaboration avec le vérificateur des données.

2.4. Accord de contributeur de données

Les contributeurs de données qui fournissent des données à inclure dans la WDPA doivent signer un accord de contributeur de données à la WDPA. Ceci garantit qu'il existe une trace écrite de l'acceptation des fournisseurs de données à ce que leur propriété intellectuelle soit inclue dans la WDPA et les termes selon lesquels celle-ci est mise à disposition. L'accord présente précisément comment les données seront utilisées et aussi comment la redistribution et l'usage des données par des tiers seront sujettes aux conditions d'utilisation de la WDPA.

L'accord de contributeur de données est fourni par l'UNEP-WCMC et doit être signé avant la publication d'un nouveau jeu de données. Une remise de données ne pourra être acceptée qu'une fois que l'accord de contributeur de données est signé. Un modèle de l'accord est disponible dans l'appendice 2.

[1] 1 ISO (2009) Guide des normes – ISO/TC 211 Information géographique/Géomatique. 2009-06-01. www.isotc211.org/Outreach/ISO_TC_211_Standards_Guide.pdf

3. Comment la WDPA est-elle compilée ?

La WDPA est compilée en collaboration avec de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales qui soumettent des données concernant les aires protégées à l'UNEP-WCMC. Toutes les données de la WDPA doivent répondre aux normes des données de la WDPA. Les processus de formatage et de validation des données précédant leur intégration dans la WDPA peuvent prendre de quelques jours à plusieurs semaines, après lesquelles la WDPA est mise en ligne sur le site *Protected Planet*. www.protectedplanet.net **(**Figure 3.1).

Cette section décrit les différents fournisseurs de données, explique la fréquence avec laquelle les données sont sollicitées, et décrit les processus de remise et de validation des données précédent leur intégration dans la WDPA

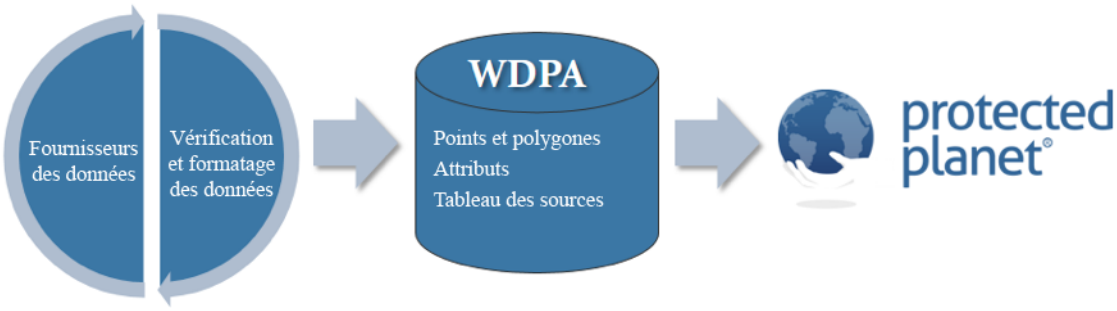

Figure 3.1 Le déroulement des tâches pour le développement de la WDPA : L'UNEP-WCMC travaille en étroite collaboration avec les fournisseurs de données pour vérifier, améliorer et formater les données concernant les aires protégées pour qu'elles répondent aux normes des données de la WDPA. Les données sont ensuite intégrées dans la WDPA et mises en ligne sur le site www.protected.planet.net.

3.1. Les fournisseurs de données

La WDPA est alimentée par plus de 600 fournisseurs de données. Ceux-ci sont très variés, certains étant des gouvernements et d'autres des personnes. Toutes les données sont fournies par l'entité détentrice des droits de propriété intellectuelle des données, et ceux-ci ne sont pas transférés à l'UNEP-WCMC, l'UICN ou aucune autre partie utilisateur de la WDPA. Tous les détenteurs des droits de propriété intellectuelle sont protégés par les conditions d'utilisation de la WDPA (section 4.2.). Il existe actuellement cinq sources principales de données pour la WDPA :

1. **Les sources gouvernementales** : celles-ci comprennent les gouvernements nationaux, mais aussi les pouvoirs des subdivisions qui gèrent les données des aires protégées statutaires.
2. **Les secrétariats internationaux :** les secrétariats de conventions ou d'accords internationaux tels que la Convention Ramsar, la Convention du patrimoine mondial, culturel et naturel ou le Programme sur l'humanité et la biosphère de l'UNESCO.

3. **Les organismes continentaux :** ceux-ci incluent les organisations qui gèrent les données dans les réseaux régionaux d'aires protégées tels que l'Agence européenne pour l'environnement qui gère la base de données européenne Natura 2000.
4. **Les ONG :** celles-ci incluent les fournisseurs de données qui gèrent les aires protégées désignées par l'ONG elle-même, ou en collaboration avec un autre genre de gouvernance, comme un propriétaire privé ou une agence gouvernementale, dans le cas où l'ONG conserve une partie ou l'intégralité de la propriété intellectuelle des données.
5. **Autres entités ou personnes :** cette catégorie inclue une variété de fournisseurs de données qui contrôlent ou gèrent des aires protégées qui n'appartiennent pas aux principales sources listées précédemment. Les propriétaires privés gérant leur terrain à perpétuité pour la conservation de la biodiversité en tant que fiducie foncière ou autre type d'aire protégée appartiennent à cette catégorie. Elle peut aussi inclure les données d'aires protégées correspondant à des sites gouvernés et gérés par des communautés, des groupes indigènes des institutions n'appartenant pas à un réseau statutaire d'aires protégées.

Lorsque des données proviennent de ces sources, l'UNEP-WCMC demande que ces données soient conformes aux normes de données de la WDPA. Toute donnée intégrée à la WDPA doit être approuvée par le fournisseur des données avant diffusion ou utilisation.

3.1.1 Avantages de la soumission des données pour les pays

En plus de la création de la liste officielle des Nations Unies des aires protégées, la WDPA est utilisée pour calculer des indicateurs liés à certains processus internationaux. Cela inclut des indicateurs pour la Convention sur la diversité biologique, les objectifs du développement durable et de l'IPBES (voir le tableau 4.1). La soumission des données dans la WDPA a plusieurs avantages pour les pays :

- **Inventaire des données nationales :** Au niveau national, les aires protégées peuvent être gérées par des différentes institutions et/ou organismes gouvernementaux, y compris les groupes de communautés et les aires de conservation privées. La soumission des données dans la WDPA permet aux pays d'avoir une image plus claire de leur réseau d'aires protégées dans son ensemble, à travers la compilation de plusieurs jeux de données au sein d'une seule base de données. En outre, les pays peuvent accéder, consulter et télécharger leurs données des aires protégées sur le site par www.protectedplanet.net.
- **Renforcement des capacités :** Une aide est fournie aux pays à travers le renforcement des capacités pour assurer l'exactitude et l'exhaustivité de leurs données et informations sur les aires protégées. La formation peut être assurée par le PNUE-WCMC pour renforcer les compétences en matière de gestion de base de données protégée, les bases sur les SIG, ou dans d'autres domaines pertinents si nécessaire et à la demande du fournisseur de données.
- **Contribution à la recherche scientifique et mise en évidence des lacunes :** L'utilisation de la WDPA dans la recherche scientifique permet d'identifier et de mettre en avant les lacunes dans les réseaux d'aires protégées. L'utilisation des connaissances sur la répartition des zones importantes pour la biodiversité et des services écosystémiques, de leurs menaces potentielles,

avec l'utilisation des information spatiales sur les aspects des infrastructures nationales comme les routes, les villes et les zones de planification, permet d'utiliser la planification systématique de la conservation pour identifier les endroits les plus appropriés pour la création de nouvelles aires protégées dans le pays, afin de mieux réaliser d'autres éléments importants de Aichi 11 tels que la représentativité et la connectivité.

- **Standardisation de l'information :** La soumission d'information de manière continue dans la WDPA permet de garantir aux pays l'accès à un minimum d'information pour tous leurs sites désignés comme aires protégées, de manière standardisée et utilisable, et augmente la qualité de l'information de leurs jeux de données sur les AP.
- **Observatoires régionaux :** Le processus de collecte des données peut être amélioré grâce à la provision d'information sur les aires protégées à l'échelle régionale, à travers les observatoires régionaux, tels que le centre de l'ASEAN pour la biodiversité, l'Agence européenne pour l'environnement et les Observatoires régionaux BIOPAMA en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique. Ceci a l'avantage supplémentaire de créer des partenariats entre les pays à l'échelle régionale et de renforcer les capacités par le transfert de connaissances.

3.1.2 Fréquence des requêtes faites aux fournisseurs des données et critères de sélection

Un des buts principaux de la WDPA est de donner une image exacte de la couverture des aires protégées au sein d'un pays ou d'un continent. Pour cette raison, l'UNEP-WCMC contacte les fournisseurs de données officiellement pour leur demander des données actualisées.

Même si les fournisseurs de données ont la possibilité de faire des mises à jour de leurs aires protégées quand celles-ci sont disponibles, l'UNEP-WCMC vise à ce que les données d'un pays donné soient mises à jour tous les cinq ans. Les critères utilisés pour sélectionner les pays pour les mises à jour sont les suivants :

- **Les pays dont les données sont de mauvaise qualité :** Il est particulièrement important d'obtenir des données des limites des aires protégées pour celles dont on ne connait qu'un point marquant l'emplacement. La qualité des données est déterminée par la complétude des attributs minimum, l'actualité des données, et le pourcentage de polygones par rapport aux points (voir la section 3.3).

- **Les pays identifiés comme prioritaires** par l'UNEP-WCMC et ses partenaires parce que leurs données sont de mauvaise qualité, à cause d'une récente expansion de leur système d'aires protégées (p. ex. la création de nombreuses aires protégées marines).

- **Les pays et aires protégées pour lesquels il existe un accord officiel prévoyant la mise à jour des données par l'UNEP-WCMC :** il existe des accords officiels couvrant par exemple, tous les pays de l'Agence européenne pour l'environnement, l'Australie, les États-Unis, le Canada, la Corée du Sud et les sites du patrimoine mondial de l'humanité.

- **Les nouvelles aires protégées de grande importance** : en raison de leur taille, de l'importance de leur biodiversité ou d'autres facteurs, ces aires sont régulièrement incluses en priorité dans la WDPA par l'UNEP-WCMC par exemple, les sites du patrimoine mondial de l'humanité.

3.1.3 Soumettre des données à la WDPA

Même si quiconque peut soumettre des données à la WDPA, l'autorité de gouvernance et/ou de gestion d'une aire protégée sont prioritaires sur les autres sources pour soumettre des données concernant cette même aire. Lorsque l'autorité de gouvernance n'est pas capable de fournir une mise à jour en raison d'un manque de moyens, d'une insuffisance de données ou de toute autre situation restrictive, elle peut suggérer un autre fournisseur à contacter pour une mise à jour. **Une seule version de chaque aire protégée est enregistrée dans la WDPA.**

La procédure à suivre par un fournisseur de données pour soumettre de nouvelles données à la WDPA dépend du type de fournisseur de données et de s'il existe déjà une collaboration avec ce fournisseur de données, mais cette procédure comprend :

1. Examiner les données actuelles de la WDPA figurant dans le pack de remise de données de la WDPA fourni aux potentiels fournisseurs de données ; ou examiner les données en ligne sur le site www.protectedplanet.net

2. Préparer un nouveau jeu de données à propos de l'aire protégée qui respecte les normes des données de la WDPA (voir la section 2). Les fournisseurs de données peuvent utiliser le schéma de la WDPA et le sous-ensemble de données inclus dans le pack de remise de données (voir l'encadré 3.1) pour compléter cette étape ainsi que pour ajouter au schéma toutes les nouvelles données ou les données mises à jour à la place des anciennes données. Le schéma est fourni pour faciliter cette étape au fournisseur de données.

3. Envoyer les données obligatoires suivantes à **protectedareas@unep-wcmc.org** :

    - **Les données géographiques et les attributs de la WDPA associés :** Soit un polygone des limites ou la latitude et longitude du point central pour chaque aire protégée.

    - **Le tableau des sources de la WDPA** doit être complété pour identifier qui a fourni les données et toutes les informations de base sur la qualité des données et à quel point elles étaient actuelles lorsqu'elles ont été soumises.

    - **L'accord de contributeur à la WDPA** doit être signé.

Encadré 3.1 Le pack de remise de données

Le pack de remise de données est généralement envoyé au fournisseur de données collaborant pour la première fois. Il inclut les documents suivants :

- Un sous-ensemble de données d'aires protégées déjà enregistrées dans la WDPA.
- Le manuel d'utilisation de la WDPA (voir la section 2).
- Un schéma vierge de la WDPA au format shapefile (voir le tableau 2.1).
- Le tableau des sources de la WDPA (voir l'appendice 1).
- Les conditions d'utilisation de la WDPA (voir section 4.2).
- L'accord de contributeur de données (voir l'appendice 2).

Pour plus d'informations sur la remise de données et/ou pour recevoir un pack de remise de données, veuillez contacter l'équipe de la WDPA à l'adresse protectedareas@unep-wcmc.org.

Il est préférable qu'un fournisseur de données partage un ensemble complet de données SIG, de préférence sous la forme d'un fichier geodatabase, pour le réseau d'aires protégées qu'il représente ; par exemple les parcs nationaux ou le réseau d'aires protégées du pays. Celui-ci doit inclure les données spatiales et les attributs requis.

L'équipe de la WDPA se réserve le droit de valider toutes les données fournies à la WDPA. L'UNEP-WCMC recommande que les fournisseurs de données n'ayant pas autorité de gouvernance/gestion envisagent de discuter les changements proposés et les mises à jour avec l'autorité de gouvernance/gestion pour l'aire protégée et soumettent la mise à jour conjointement ou fassent soumettre celle-ci par l'autorité de gouvernance/gestion immédiatement après l'avoir modifié dans son propre jeu de données.

3.1.4 Différences entre les statistiques nationaux et les statistiques calculés par le biais de la WDPA

Les statistiques calculées à partir de la WDPA peuvent différer des statistiques nationales. Il y a plusieurs raisons possibles pour ça :

• **Différence dans les méthodes utilisées pour la numérisation d'une aire protégée:** cela inclut des différences d'échelle, de références sur les limites administratives, de résolution de la couche utilisée, de système de coordonnées géographiques ou projection. Tous ces éléments auront une grande influence sur la précision et l'exactitude des données ; et cela peut aussi expliquer les différences dans les mesures de superficie et les pourcentages calculés.

• **Différence de méthodologies pour calculer la couverture des aires protégées**: les statistiques nationales et les statistiques WDPA peuvent différer en raison de la différence au niveau de ce qui

est considérée comme ‘aire protégée’, sur les méthodes utilisées pour calculer les superficies et les pourcentages, et des jeux de données utilisés pour évaluer la couverture des aires protégées.

• **Précision des données dans la WDPA**: Lorsque les données fournies à la WPDA ne sont pas mises à jour, les statistiques calculées à partir de la WDPA peuvent sous et/ou mal représenter la couverture nationale réelle.

• **Lacunes dans les données des aires protégées**: Dans les cas où les informations sur les aires protégées d'un pays sont gérées par plusieurs organismes, les informations fournies au niveau national et les statistiques générer par la WDPA peuvent être différents en raison du manque de communication entre les différentes parties.

• **Les fournisseurs de données non-gouvernementaux**: L’inclusion de données avec le champ VERIF = 'Expert Verified' dans les analyses de la WDPA peut conduire à des différences avec les statistiques du gouvernement national. Lorsque le PNUE-WCMC produit des statistiques sur les aires protégées tel que rapporté par les gouvernements, ces aires protégées qui sont vérifiées par des experts peuvent être temporairement enlevées de l'ensemble de données. Voir la section 3.2.3 pour plus d'informations.

3.2. Vérification et formatage des données de la WDPA

Lorsque la remise d’un nouveau jeu de données a été effectuée, les données passent par un certain nombre d’étapes visant à 1) normaliser les informations reçues du fournisseur de données pour qu’elles répondent aux normes des données de la WDPA ; 2) assurer que les données soumises sont vérifiées par une source faisant autorité. Une fois ces étapes accomplies, les données sont intégrées dans la WDPA (Figure 3.2).

Une seule version de chaque aire protégée est enregistrée dans la WDPA. Cette section explique en détail la procédure suivie de la réception des données à leur intégration dans la WDPA et les décisions prises lors de la vérification des données.

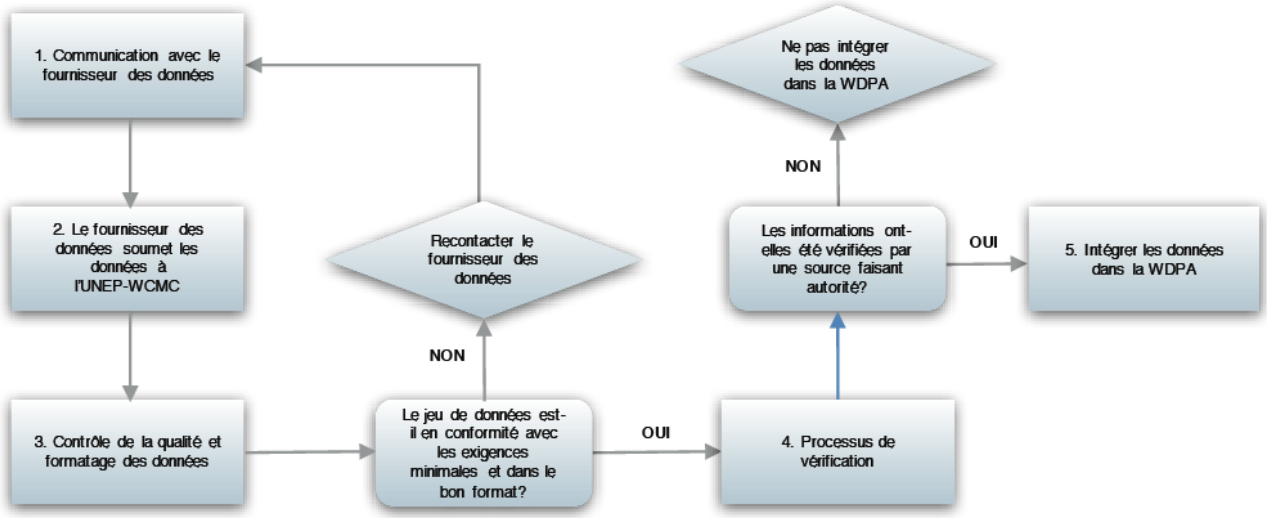

Figure 3.2. Les étapes clés de la vérification et du formatage des données géographiques et tabulaires préalablement à leur intégration dans la WDPA.

3.2.1 Communication avec le fournisseur des données

Cette étape nécessite de travailler en liaison avec le(s) fournisseur(s) des données et de mettre en place une communication pour obtenir les mises à jour des données sur les aires protégées. Cette étape peut prendre de quelques semaines à quelques mois selon la réponse du fournisseur des données. L'UNEP-WCMC établit des relations à long terme avec les fournisseurs de données grâce à l'accord de contributeur de données comme expliqué dans la section 3.1.

3.2.2 Contrôle qualité et formatage des données

Toutes les nouvelles données sont soumises à une série de contrôles qualité et de formatage pour assurer que les données répondent aux normes de la WDPA (voir la section 2). Cette étape peut prendre de quelques jours à quelques semaines selon la qualité des données reçues. Les données passent d'abord par une série de contrôles qualité pour assurer que les attributs ont été remplis correctement, que les informations relatives à la source ont été communiquées, et que les données géographiques ne présentent pas de problèmes (appendice 3). Les données sont ensuite comparées aux données déjà disponibles dans la WDPA et contre-vérifiées avec le fournisseur des données jusqu'à ce qu'un jeu de données final soit approuvé.

Les mises à jour les plus efficaces sont celles pour lesquelles la WDPA est déjà préformatée par le fournisseur des données pour correspondre au schéma de la WDPA et contient au moins les attributs minimum requis et les informations adéquates dans le tableau des sources de la WDPA.

En raison de la variabilité inhérente des données soumises par un grand nombre de fournisseurs de données ayant des capacités et des ressources très variées pour numériser les limites des aires protégées, des problèmes touchant à la précision des données de la WDPA peuvent être attendus. Pour plus d'informations concernant les problèmes courants avec les données, veuillez consulter la section 4 : Comment utiliser la WDPA.

3.2.3 Le processus de vérification

La WDPA ne contient qu'une seule version d'une aire protégée donnée et toutes les entrées dans la WDPA doivent être vérifiées par une source faisant autorité. Le nouveau champ « vérification » (VERIF) de la WDPA ne permet que trois valeurs : « State Verified » vérifié par un État, « Expert Verified » vérifié par un expert et « Not Reported » non déclaré (pour les données non vérifiées qui se trouvaient dans la WDPA avant l'addition du champ « Vérification ». Le nom et les coordonnées du vérificateur sont enregistrés dans le tableau des sources de la WDPA. Une description détaillée de ces champs est disponible dans l'appendice 1.

Le rôle des vérificateurs de données est de confirmer qu'à leur connaissance, le fournisseur des données a soumis des informations correctes. Ils sont aussi supposés exprimer la moindre

préoccupation concernant l'exactitude des données et la procédure utilisée pour collecter les données (notamment le consentement libre, préalable et éclairé).

La procédure de vérification des données a récemment été mise en œuvre et sera améliorée et développée davantage dans les futures mises à jour du manuel d'utilisation de la WDPA. Les principes fondamentaux de la vérification des données de la WDPA sont récapitulés dans le tableau 3.1.

Tableau 3.1 Principes fondamentaux de la vérification des données de la WDPA

Données soumises par des sources gouvernementales	La WDPA est sous-tendue par un mandat des Nations Unies (appendice 6). Les données soumises par des sources gouvernementales sont considérées comme vérifiées par l'état et sont intégrées dans la WDPA après le formatage et le contrôle qualité des données.
Données soumises par des sources non gouvernementales	Les données provenant de fournisseurs de données n'appartenant pas à un gouvernement subissent une procédure de vérification avant d'être ajoutées à la WDPA. Les données peuvent être vérifiées par un vérificateur dépendant d'un État ou par un expert vérificateur, selon ce que souhaite le fournisseur des données. L'attribut VERIF différencie entre les données vérifiées par un État (« State Verified ») et les données vérifiées par un expert (« Expert Verified »). Si aucune des parties ne peut vérifier les données, celles-ci ne peuvent pas être ajoutées à la WDPA.
Résolution des données conflictuelles	Dans le cas où il existerait un conflit entre l'avis du fournisseur des données et celui du vérificateur des données (par exemple un différend concernant les limites exactes du site), celui-ci sera discuté entre les deux parties pour essayer de trouver une solution. Les fournisseurs de données sont informés de la procédure de vérification avant de soumettre des données et sont tenus au courant de son avancement. Dans les cas où aucune solution n'a pu être trouvée, les données ne peuvent être ajoutées à la WDPA.
Fréquence à laquelle les données sont vérifiées	L'objectif est que les données vérifiées par des experts soient soumises à un processus de révision quinquennale. Pendant ce processus, le fournisseur des données est contacté et prié de confirmer que les données demeurent exactes. Si le fournisseur des données ne peut être contacté, le vérificateur des données est contacté. Si la réponse est négative, ou si aucune réponse n'est obtenue dans les cinq ans, les données sont retirées de la WDPA.

3.2.4 L'intégration de données dans la WDPA

Une fois qu'un jeu de données a été formaté, vérifié et s'avère conforme aux normes des données de WDPA, il est intégré à la WDPA. Si le jeu de données fourni est une mise à jour complète pour une aire protégée en particulier, le nouveau jeu de données remplacera entièrement les données existantes dans la WDPA. Si une aire protégée appartenant précédemment à la WDPA n'est pas présente dans le nouveau jeu de données, le fournisseur des données sera contacté pour vérifier qu'il veut l'enlever de la WDPA.

Le jeu de données final à intégrer dans la WDPA ainsi que toutes les aires protégées ayant été enlevées de la WDPA sont renvoyés au fournisseur des données pour une vérification finale. **Les fournisseurs de données sont priés de conserver les ID WDPA dans leurs propres jeux de données pour que les futures mises à jour soient plus efficaces.**

3.3. Évaluation de la qualité de la WDPA et publication

Une nouvelle version de la WDPA est publiée chaque mois sur le site *Protected Planet* (http://www.protectedplanet.net). La publication de la WDPA inclut un rapport sur la complétude des attributs pour chaque attribut dans la WDPA et pour chaque entrée d'aire protégée sur www.protectedplanet.net.

L'équipe de la WDPA est toujours à la recherche de meilleurs moyens d'évaluation de la qualité des données de la WDPA. Actuellement, quatre indicateurs de base sont calculés pour chaque publication mensuelle (Figure 3.3).

Indicateur 1 : Pourcentage d'entrées présentant des limites en format polygone

Cet indicateur mesure le nombre d'entrés en format polygone dans la WDPA en fonction du nombre d'entrées en format point. Les points ne représentent pas les aires protégées avec exactitude. De ce fait, moins il y a de points dans les données, plus les données sont considérées de bonne qualité. Le but de la WDPA est d'atteindre une valeur de 100 pour cet indicateur. [Exemple ci-dessous pour le Brésil]

Indicateur 2 : Pourcentage d'attributs de données communiqués

Chaque entrée de la WDPA a 28 champs pour lesquels des attributs de données sont requis. Cet indicateur présente le pourcentage pondéré de champs de données communiqués, sur la base des attributs minimum et complet. Un jeu de données dont tous les champs sont remplis est considéré comme un jeu de donnée complet, qui permet des analyses plus exhaustives et approfondies sur le statut des réseaux mondiaux, continentaux ou nationaux [Exemple ci-dessous pour le Brésil]

Indicateur 3 : Pourcentage d'entrées mises à jour ou attestées sans changement par le fournisseur des données dans les cinq dernières années

L'UNEP-WCMC a pour objectif de mettre à jour chaque entrée de la WDPA au moins tous les cinq ans. L'indicateur présente le pourcentage d'entrées mises à jour dans les cinq dernières années (depuis janvier 2010). Des données précises et actuelles sur les aires protégées sont fondamentales pour étayer les décisions et les problèmes de recherche. [Exemple ci-dessous pour le Brésil]

Indicateur 4 : Pourcentage d'entrées pour lesquelles la superficie du polygone ne s'écarte pas de plus de 5% de la superficie déclarée.

La superficie (en km^2) déclarée pour une aire protégée diffère parfois de la superficie du polygone des limites fournies, indiquant potentiellement des anomalies dans les informations soumises. Cet indicateur présente le pourcentage d'entrées pour lesquelles la surface du polygone ne s'écarte pas de plus de 5% de l'aire déclarée. La valeur seuil permet de tenir compte des variations dues aux prédictions et au logiciel utilisé pour calculer les superficies SIG. Dans l'idéal, les superficies rapportées et les surperficies SIG mesurées devraient correspondre, mais cela n'est pas le cas pour la plupart des aires protégées. Cela peut être dû à de nombreuses raisons. Par exemple parce qu'il a un laps de temps entre l'expansion ou la réduction de l'aire protégée et la mise à jour des textes juridiques la concernant. [Exemple ci-dessous pour le Brésil]

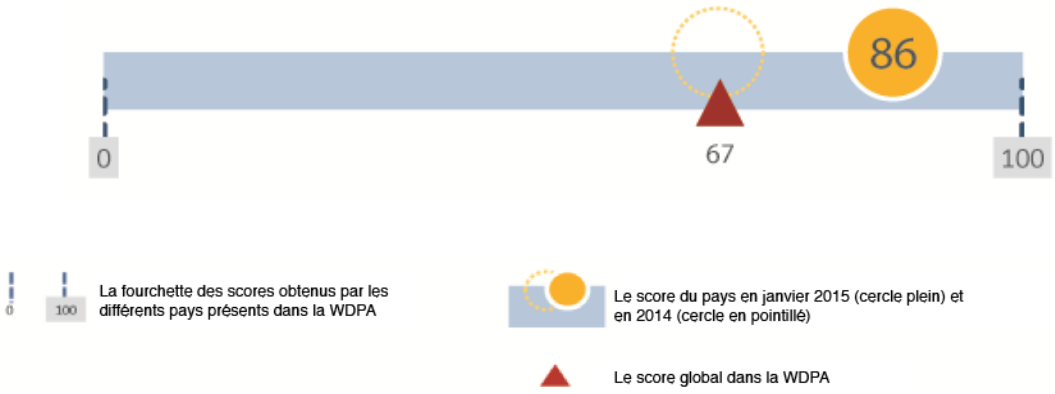

Figure 3.3. Les indicateurs de qualité pour les pays dans la WDPA, calculés de manière annuelle. Des indicateurs complets sont calculés de façon mensuelle sur la WDPA.

4. Utilisation de la WDPA

La WDPA est utilisée par des groupes très différents, notamment des scientifiques, des ONG, des organismes du secteur privé et des organismes internationaux. De surcroit, la WDPA est aussi fondamentale à la mise en œuvre de mécanismes de suivi au niveau mondial, au développement d'indicateurs et à l'observation des progrès réalisés en direction des objectifs de protection (Encadré 4.1). Cela est reconnu grâce à une série de mandats politiques approuvés par la communauté mondiale (voir l'appendice 6). Cette section fournit des indications pour l'accès, la citation et l'utilisation de la WDPA.

Encadré 4.1– Utilisation de la WDPA pour une sélection de mécanismes de suivi au niveau mondial et de rapports périodiques

- **La liste des Nations Unies des aires protégées** est la seule liste globale d'aires protégées reconnues par les gouvernements et mandatée par les Nations Unies. Elle est produite par l'UNEP-WCMC en collaboration avec les gouvernements et l'UICN. La dernière liste des Nations Unies des aires protégées est disponible en ligne sur :

http://blog.protectedplanet.net/post/102481051829/2014-united-nations-list-of-protected-areas

- **Les Rapports sur les objectifs de développement durable (ODD) :** Les statistiques de la WDPA sont utilisées pour rendre compte des progrès accomplis vers la réalisation de trois des cibles de l'Objectif 14 (Vie aquatique) et 15 (Vie terrestre) des nouveaux ODD. Davantage d'information est disponible sur le site : https://sustainabledevelopment.un.org.sdgs
- **Les perspectives mondiales de la diversité biologique de la CDB :** Un rapport récapitulant l'état de la diversité biologique mondiale et l'analyse des actions mises en œuvre par la communauté mondiale pour assurer la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité, est publié par la CDB et est disponible sur le site www.cbd.int/gbo/
- **Le rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial du PNUE :** La publication phare du PNUE, la série de rapports sur l'Avenir de l'environnement (GEO) examine régulièrement l'état, les tendances et les perspectives de l'environnement global. http://www.unep.org/geo/
- **Les rapports « Protected Planet Report » :** Le « Protected Planet Report » suit les progrès réalisés en direction de la réalisation des objectifs de conservation des aires protégées de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et des Objectifs de développement durable (ODD). Pour plus d'informations, veuillez consulter la page : http://wcmc.io/ProtectedPlanetReport_2016
- Le Global Reporting Initiative (GRI) a ouvert la voie et développé un nouveau cadre pour le reporting sur le développement durable à l'intention du secteur privé qui est utilisé dans le monde entier. Le GRI recommande l'utilisation de la WDPA par les compagnies préparant des rapports sur les indicateurs de performance environnementale G4-EN11, G4-EN12 et G4-EN13. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.globalreporting.org
- **Les Rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) :** Les statistiques de la WDPA étaient utilisées pour rendre compte des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de l'OMD, en particulier l'objectif 7 qui vise à assurer la durabilité environnementale au niveau mondial. Davantage d'information est disponible sur le site :

https://sustainabledevelopment.un.org.sdgs

4.1. Accéder aux données

La WDPA est accessible en ligne sur le site *Protected Planet* (www.protectedplanet.net), où les données peuvent être consultées et téléchargées dans différents formats, y compris le format SIG, pour une utilisation non commerciale. Une nouvelle version de la WDPA est mise en ligne sur www.protectedplanet.net et rendue disponible aux utilisateurs la première semaine de chaque mois calendaire.

4.2. Conditions d'utilisation

L'utilisation des données de la WDPA est soumise au respect des conditions d'utilisation disponible sur la page http://www.protectedplanet.net/terms.

La WDPA est téléchargeable ou utilisable gratuitement à des fins non commerciales. L'utilisation de la WDPA par ou pour le compte (par ex. par des consultants) de sociétés à but lucratif est limitée par des conditions d'utilisation spécifiques. Les conditions d'utilisation comprennent aussi les conditions sous lesquelles la WDPA peut être reproduite par des tierces parties et comment l'utilisation de la WDPA doit être citée et quelles sources remercier.

4.3. Citer la WDPA

Conformément aux conditions d'utilisation de la WDPA, le PNUE et l'UICN demandent que toutes les analyses publiées utilisant la WDPA soient soumises à l'UNEP-WCMC (protectedareas@unep-wcmc.org). Ceci permet à l'équipe de la WDPA de suivre l'utilisation des données, d'identifier les problèmes soulignés dans ces analyses et de prendre note des domaines où la WDPA pourrait être améliorée. Les équipes de la WDPA sont aussi reconnaissantes aux utilisateurs les contactant pour leur rapporter des omissions de données, comme elles peuvent ainsi faire passer en priorité la mise à jour par les autorités des aires protégées responsables pour les sites omis.

La citation suivante doit être clairement reproduite dans toute publication, présentation ou analyse faisant intervenir la WDPA :

IUCN and UNEP-WCMC (year), The World Database on Protected Areas (WDPA) [On-line], [insert month/year of the version downloaded]. Cambridge, UK: UNEP-WCMC Available at www.protectedplanet.net.

L'équipe de la WDPA produit aussi des statistiques mondiales qui sont accessibles sur protectedplanet.net. La citation correcte pour les statistiques de la WDPA en ligne est :

UNEP-WCMC (year), The World Database on Protected Areas (WDPA) statistics. Cambridge, UK: UNEP- WCMC. Accessed on: [insert day/month/year when the webpage was accessed].

Pour les métadonnées concernant la WDPA, voir l'appendice 5.

4.4. Politique de suppression

L'UNEP-WCMC pratique une politique de suppression. Ceci signifie que si l'UNEP-WCMC est informée d'une violation potentielle des droits d'auteurs, ou d'une violation potentielle d'une loi (y

compris, mais sans s'y limiter, aux lois sur les droits d'auteur, les brevets, la propriété intellectuelle, les marques, la confidentialité, ou la protection des données), le jeu de données ou la portion concerné sera supprimé du répertoire en attendant une enquête. La politique de suppression s'applique aussi dans les cas où l'UNEP-WCMC est informé qu'un site sous la gouvernance de populations autochtones ou de communautés locales a été inclus dans la WDPA sans le consentement préalable libre et éclairé des parties intéressées et des titulaires des droits.

Tous les détails sur la façon dont est administré ce processus sont disponibles dans l'appendice 4.

4.5. Utiliser la WDPA à des fins d'analyse

L'utilisation de la WDPA pour des recherches, pour la mise au point d'indicateurs, et pour la rédaction de rapports nécessite de traiter les données de la WDPA de diverses manières. Ceci augmente les risques d'émettre des hypothèses inadéquates ou d'omettre des informations importantes lors des étapes de traitement. La section suivante réunit les conseils les plus souvent demandés à l'équipe de la WDPA ainsi que des erreurs et incohérences observées par les utilisateurs de la WDPA. Dans cette section, nous signalons certaines conceptions erronées et suppositions faites par des utilisateurs de la WDPA à des fins de recherche ou décisionnelles. Nous passons aussi en revue certaines des erreurs communément identifiées par les utilisateurs des données, des réserves et des limites associées à la base de données, et nous formulons des recommandations pour interpréter correctement les données.

Il est recommandé que toutes parties intéressées par l'utilisation de la WDPA lisent ces directives avant d'utiliser la WDPA pour des analyses ayant pour but de guider des recherches et des prises de décisions. Pour toutes questions concernant l'utilisation et les étapes de traitement de la base de données, veuillez contacter l'équipe de la WDPA protectedareas@unep-wcmc.org.

4.5.1 Pour commencer

Quel est le but de mon analyse ?

Cette question est fondamentale pour toute personne souhaitant utiliser la WDPA dans ses analyses. Le but de l'analyse a une influence importante sur la façon selon laquelle la WDPA est traitée, quels attributs sont utilisés et lesquels ne le sont pas et par conséquent quels types d'informations seront inclus et exclus des analyses. Par exemple, si le but est d'extraire toutes les aires protégées rapportées par un pays, l'utilisation du champ comprenant le code ISO3 de ce pays est recommandée. En procédant de cette façon, certains sites transfrontaliers risquent d'être exclus comme ils ont des codes ISO3 séparés par « ; ». Les portions de ces sites se trouvant dans les frontières nationales doivent être ajoutées à l'analyse. Une autre approche valable est d'extraire toutes les aires protégées qui se superposent à la couche de base du pays d'intérêt. Cependant, l'utilisation de cette approche peut entraîner l'omission d'une partie ou de toutes les aires protégées marines. Par conséquent, une couche incluant la surface marine sous juridiction du pays d'intérêt devrait aussi être utilisée. Si le but est en fait de faire une analyse des lacunes pour une espèce donnée, les utilisateurs doivent être conscients que les données ponctuelles (c'est-à-dire les

aires protégées dont les limites ne sont pas connues) peuvent avoir un impact important sur les résultats obtenus selon qu'ils ont été exclus ou utilisés comme tampons. Ce problème dépend aussi du modèle utilisé pour représenter la distribution des espèces. Les modèles plus précis risquent d'aggraver le problème lié aux aires protégées sans limites connues. Ainsi, comprendre quelles sont les données nécessaires, et quels statut et définition des attributs de WDPA utiliser est fondamental pour éviter les erreurs d'analyses.

Recommandations : Un objectif clairement défini est fondamental pour déterminer la portée d'une analyse comme l'objectif a une influence majeure sur la façon dont seront traitées les données de la WDPA. Les suppositions et réserves faites lors du traitement des données devraient être clairement documentées dans tous les rapports.

Taille de la base de données

La taille de la WDPA peut gêner ou ralentir l'analyse si la WDPA entière est manipulée avec des ressources informatiques insuffisantes. À titre d'exemple, la version de mars 2015 de la WDPA occupe 1,05 gigaoctet avec 198 011 polygones et 19 289 points, et 845 entrées dans le tableau des sources.

Recommandations : Une solution efficace est de segmenter la base de données en plus petites portions pour accélérer l'analyse à entreprendre ou de sélectionner les attributs à utiliser et de les extraire de la base de données d'origine. Là encore, tout dépend de la question que les utilisateurs posent et du type d'analyse nécessaire.

Quelle version de la WDPA utiliser ?

La WDPA est un instantané du statut des aires protégées au moment de la publication de la WDPA. Le système mondial des aires protégées est en perpétuel changement, avec des sites ou leurs attributs constamment ajoutés, supprimés et modifiés.

En raison de la façon dont la base de données est compilée (voir la section 3), il y a généralement un délai entre le moment où une aire protégée est désignée ou proposée et celui où elle apparait dans la WDPA. C'est pourquoi il est possible que des aires protégées récemment désignées ou proposées ne soient pas encore incluses dans la WDPA ou que les limites de certaines aires protégées soient différentes dans la WDPA ou dans d'autres sources.

Recommandations : Il est peu probable que les statistiques sur le nombre et la superficie des aires protégées calculées pour une analyse restent inchangées sur une année. Comme la WDPA est constamment modifiée et améliorée, la version la plus récente de la WDPA devrait être utilisée et citée conformément aux conditions d'utilisation de la WDPA (voir la section 4.2). Toute analyse utilisant la WDPA devrait clairement indiquer la version utilisée et la façon dont les données ont été extraites.

Projections cartographiques

La WDPA utilise le système de coordonnées géographiques WGS84. La projection de Mollweide est utilisée pour calculer les champs de la superficie SIG (GIS_AREA) et de la superficie SIG marine (GIS_M_AREA) dans le tableau des attributs de la WDPA. Lorsque des analyses de la WDPA sont effectuées avec d'autres jeux de données, il faut décider quelles projections cartographiques utiliser. Cette décision dépend en partie de la nature des analyses entreprises et en partie des autres jeux de données utilisés en même temps que la WDPA.

Recommandations : En règle générale, les analyses globales calculant des surfaces ou des pourcentages de protection devraient de préférence être effectuées dans une projection de surface égale comme celle de Mollweide. Pour des analyses de distance (analyse de proximité), une projection équidistante est probablement préférable. Il est à noter que tous calculs concernant des éléments irréguliers (par exemple les côtes) seront fortement influencés par l'échelle à laquelle les données utilisées ont été numérisées. Pour les analyses à des échelles plus détaillées que l'échelle globale (par exemple continentale ou nationale) les projections adéquates à utiliser varieront au cas par cas et les analystes devront rechercher le système de référence spatial à utiliser pour la zone d'intérêt et l'échelle de l'étude.

Points et polygones

Les données géographiques d'une aire protégée sont recueillies sous la forme de limites (polygones) lorsque celles-ci sont disponibles, ou d'un seul couple de coordonnées latitude/longitude (point) lorsque des données de limites ne sont pas disponibles. Le point central de chaque aire protégée est demandé, mais il n'est pas toujours disponible, donc les utilisateurs ne devraient pas supposer que tous les points de la WDPA représentent le point central d'une aire protégée en particulier.

Les données de limites d'une aire protégée peuvent ne pas être disponibles pour de nombreuses raisons telles que le manque de moyen pour la cartographie des aires protégées ou des contraintes de confidentialité empêchant la diffusion publique des données. L'équipe de la WDPA ne numérise pas les limites et elle ne modifie pas non plus les données reçues autrement qu'en les vérifiant et en les formatant en accord avec le fournisseur des données. Les deux types de données, points et polygones, sont maintenus dans une même base de données géographiques comme des catégories différentes.

Recommandations : Il est important que, dans la mesure du possible, les deux types de données soient utilisés dans l'analyse, les données ponctuelles représentaient 9% des entrées de la WDPA en septembre 2015, les exclure d'une analyse entraînerait probablement une sous-estimation de l'étendue des aires protégées au niveau mondial. L'utilisation des données ponctuelles entraîne des difficultés qui sont discutées dans la section 4.5.2.

Analyse matricielle ou vectorielle

La WDPA est une base de données vectorielle. Toute transformation de la WDPA ou toutes décisions sur l'opportunité d'utiliser des techniques d'analyse vectorielle ou matricielle dépendent de la

nature des données à superposer aux données de la WDPA, de l'objectif des recherches et des ressources – la puissance de calcul et le temps disponible.

Recommandations : Si la plupart ou tous les autres jeux de données sont en format matriciel, alors une analyse matricielle sera privilégiée. Dans ce cas, la taille des cellules utilisée pour convertir les données de la WDPA en données matricielles doit être étudiée avec soin. Lorsque des données vectorielles sont converties en données matricielles, elles sont généralisées à chaque case de la matrice (qui auront une taille prédéfinie basée sur l'échelle et la portée des analyses). Par conséquent, les résultats obtenus ne pourront pas être comparés aux mêmes analyses faites avec la WDPA en format vectoriel.

4.5.2 Problèmes connus

Précision spatiale

Une carte est une représentation en deux dimensions d'un élément tridimensionnel. Par conséquent, les données spatiales ne représentent pas exactement la Terre. Les données de la WDPA proviennent d'un grand nombre de sources variées qui utilisent des échelles et des techniques différentes pour générer leurs données. Cela entraîne de grandes variations de précision et de résolution. Bien que l'équipe de la WDPA travaille avec les fournisseurs des données pour améliorer la qualité des données soumises, des problèmes de précision spatiale sont inévitables.

Les informations spatiales sur les aires protégées sont créées et soumises par les fournisseurs des données. Comment les fournisseurs de données ont numérisé les données des aires protégées, à quelle échelle et quelles références ils ont utilisées pour cartographier les aires par rapport aux limites administratives, au littoral et/ou aux éléments topographiques (par exemple les rivières et les lacs), tout cela a une grande influence sur la précision des données. De même, la résolution des couches de base utilisée pour visualiser les limites et les points des aires protégées affecte aussi la perception de l'emplacement des limites des aires protégées. Des problèmes peuvent aussi survenir lorsque les systèmes de coordonnées, les projections géographiques, et les métadonnées sous-jacentes de deux jeux de données affichés dans une interface SIG sont différents ou si l'un d'entre eux est manquant.

Recommandations : Ces problèmes doivent être pris en considération par tous les utilisateurs visualisant la WDPA ou utilisant les données pour des analyses spatiales, reconnaissant que, comme avec n'importe quelles données spatiales, ce qui est représenté sur la carte est différent de la réalité sur le terrain. Pour une comparaison objective, avant de procéder à un alignement des données ou une analyse spatiale et avant de faire des suppositions à propos de la précision spatiale et de l'emplacement, un analyste doit considérer l'effet des transformations et projections géographiques, et les métadonnées sous-jacentes des données, mais aussi des cartes. Visconti et al. discutent certaines des implications de ces divergences dans les analyses de la couverture des aires protégées. (2013).

Les aires protégées superposées

La WDPA contient de nombreuses aires protégées appartenant à plusieurs catégories. Elles peuvent par exemple appartenir à différentes catégories de l'UICN ou être des aires protégées nationales avec des désignations différentes dans le cadre d'une convention ou d'un accord continental ou international. Par exemple, le même espace géographique peut être un parc national sous la législation nationale, mais aussi un site du patrimoine de l'humanité ou un site Ramsar dans le cadre d'accords internationaux. Les limites peuvent ne pas exactement coïncider, mais le chevauchement peut être très important et significatif. Cette particularité est due au fait qu'une zone géographique peut être sujette à plusieurs dispositifs juridiques qui créent chacun leurs propres aires désignées.

Recommandations : Lorsqu'on entreprend une analyse spatiale avec la WDPA dans le but de déterminer la couverture d'une aire protégée, il est important de créer une couche plate qui ne contient ainsi pas de superposition pour s'assurer qu'une aire n'est pas comptée deux fois. Ceci peut être effectué grâce à plusieurs outils logiciels SIG. Les paramètres de la fonction dissoudre (« dissolve function » en anglais) dépendent de l'objectif des analyses. Le processus de dissolution aboutit à une perte d'informations.

Les données ponctuelles

Dans la mesure du possible, les données ponctuelles de la WDPA sont remplacées par des données de limites (polygones) grâce à des contacts avec les fournisseurs de données. Dans certains cas, les points correspondent à de petites aires protégées discrètes comme des arbres protégés, des sites de nidifications, des rochers, des entrées de grottes, des sources pétrifiantes avec formation de tufs, etc. Dans d'autres cas, les points correspondent à des coordonnées représentatives d'une zone bien plus grande pour laquelle pour des raisons variées il n'existe pas de polygone.

L'utilisation des points dans les analyses spatiales des aires protégées est problématique et entraîne un certain nombre de complications. Le problème principal est que même si une aire est associée à ce point, il est impossible de connaître la forme de cette aire et par conséquent les décisions analytiques apporteront nécessairement des inexactitudes qui doivent être prises en compte et reconnues dans la méthodologie et les résultats.

Recommandations : Lorsqu'on entreprend une analyse spatiale, la décision d'utiliser ou pas les données ponctuelles doit être clairement spécifiée comme elle aura une influence sur les résultats. L'exclusion des points entraînera probablement une sous-estimation de la surface protégée, alors que l'inclusion des points grâce à une approche généralisée de création d'une zone tampon, comme celle décrite ici, est plus susceptible de conserver la surface totale protégée, mais aussi d'introduire de l'incertitude dans l'emplacement des aires protégées. Si la superficie d'une entrée ponctuelle n'a pas été rapportée, celle-ci devrait être exclue. Ainsi, les points pour lesquels la valeur de « REP_AREA » (superficie rapportée) est zéro sont enlevés du jeu de données avant l'analyse. Les points restants peuvent se voir ajouter une zone tampon en calculant le rayon d'un cercle proportionnel à la surface rapportée pour le site grâce à un outil de géotraitement SIG. Ceci est seulement une parmi plusieurs options possibles, et une approche au cas par cas doit être prise. Une autre option, par exemple, est de créer une zone tampon de taille prédéfinie pour les données

ponctuelles dont aucune aire de superficie n'est reportée. Pour assurer l'exactitude, les tampons géodésiques sont fortement recommandés. La création de zones tampons autour des points permet de convertir les données ponctuelles en polygones de même taille que la surface rapportée. Les données ponctuelles ainsi traitées peuvent être combinées aux données de polygones permettant ainsi l'analyse d'un seul jeu de données. En revanche, comme mentionné précédemment la forme exacte de l'aire protégée est inconnue, donc un point avec sa zone tampon est seulement une représentation de l'aire protégée et cela risque d'introduire des inexactitudes dans les résultats en surestimant ou sous-estimant la couverture des aires protégées. Il convient également de noter qu'après la création d'une couche plate comme décrite précédemment, la surface de certains des points ayant une zone tampon ne soit plus conservée à cause d'un chevauchement avec d'autres éléments protégés. Pour plus d'informations sur ces imprécisions, veuillez consulter Visconti et al. (2013). La création de zones tampons autour des points pour calculer la superficie mondiale protégée a été utilisée dans de nombreuses publications influentes, notamment dans les rapports *Protected Planet Report* de 2012 et 2014 (Bertzky et al. 2012, Juffe-Bignoli et al. 2014) et récemment dans des articles scientifiques (e.g. Venter et al. 2014, Butchart et al. 2015).

Aires marines protégées

Le champ « Marine » spécifie si l'aire protégée a un composant marin consigné par un « 0 » (pas de composant marin), un « 1 » (le site a des parties marine et terrestre), ou un « 2 » si le site est entièrement situé en milieu marin. Ces valeurs sont attribuées par le fournisseur des données et vérifiées par l'équipe de la WDPA. Le champ « Marine Reported Area » (superficie marine rapportée) spécifie la superficie de la portion marine du site communiquée par le fournisseur des données. Ce champ a la même valeur que le champ « Reported Area » (Surface rapportée) lorsque l'aire protégée est entièrement en milieu marin.

À cause des problèmes exposés plus haut, la précision des portions marines d'une aire protégée donnée peut varier considérablement selon la précision de la numérisation originale des limites.

Dans la WDPA, le champ correspondant à la superficie SIG marine (GIS_M_AREA) est calculé grâce à la base de données géographiques world vector shoreline (http://shoreline.noaa.gov/data/datasheets/wvs.html).

Recommandations : Étant donné les risques d'erreurs sur la valeur du champ marin de la WDPA, l'équipe de la WDPA recommande d'utiliser un recoupement des couches correspondant aux littoraux, aux eaux territoriales, aux zones économiques exclusives, ou d'autres couches de base marines d'échelle appropriée pour identifier les portions marines des aires protégées qui se situent dans l'aire marine d'intérêt. Pour des méthodologies permettant de calculer la couverture d'aires protégées marines approuvées par des comités de lecture, veuillez consulter Thomas et al. (2014). Pour plus d'informations sur les risques d'erreurs liés aux différentes résolutions des données de biodiversité marine et à la précision des limites des aires protégées, veuillez consulter Visconti et al. (2013).

Frontières et territoires contestés

Pour identifier le pays dans lequel se trouve une aire protégée, il faut utiliser le champ PARENT_ISO3 de la WDPA. Les territoires dépendants peuvent avoir leur propre code ISO3 aussi présent dans le champ ISO3 de la WDPA. Un grand nombre de territoires ont encore un statut légal contesté, ou non reconnu mondialement, ou en cours de reconnaissance ou simplement incertain. Ces territoires sont appelés territoires contestés. Différentes couches peuvent être utilisées pour déterminer l'emplacement des aires protégées dans des pays et territoires et selon les sources l'exactitude sera variable.

Il important de noter que les limites et les noms indiqués, ainsi que les appellations utilisées sur les cartes générées par l'UNEP-WCMC n'impliquent nullement la reconnaissance officielle par les Nations Unies ou l'UICN.

Recommandations : Lors d'analyses spatiales visant à évaluer la couverture terrestre et marine, que les frontières administratives soient utilisées ou qu'elles ne soient pas prises en compte, la couche de base utilisée pour les analyses doit être citée. Les résultats obtenus lors d'analyses spatiales au niveau mondial peuvent varier en fonction de quelles couches sont utilisées et de quelles suppositions sont faites. Par exemple, une analyse mondiale des aires protégées sous juridiction nationale des états membres des Nations Unies n'inclura pas les états n'étant pas membres de l'ONU et exclura peut-être aussi les aires marines ne relevant d'aucune juridiction nationale ou l'Antarctique.

Sites transfrontaliers

Les sites transfrontaliers sont communs à plusieurs pays grâce à des accords transfrontaliers établissant une aire protégée cogérée. Les aires protégées transfrontalières ont des points virgules dans leurs codes ISO3 entre les codes des pays où ils se trouvent (par ex. : USA;CAN) Cependant, comme ceci est une addition récente à la WDPA, certains sites transfrontaliers ne sont pas encore identifiés de cette façon.

Recommandations : Pour assurer que tous les sites d'un pays sont inclus dans une analyse, les sites transfrontaliers doivent être inclus dans les analyses. Il est important de noter que la superficie du site correspond à la superficie totale du site transfrontalier plutôt qu'à la superficie du site se trouvant dans ce pays en particulier. Pour ne compter que la portion d'un site se trouvant dans un pays en particulier, un traitement de découpage (« Clip » en anglais) ou de croisement (« Intersect » en anglais) devrait être effectué sur une couche présentant les frontières politiques des pays.

4.5.3 Utilisation des attributs de la WDPA

Complétude des attributs

Dans la WDPA, les informations concernant les attributs d'une aire protégée sont données dans une série de champs de données standards. Certains attributs sont manquants dans la WDPA, même parmi les attributs minimum requis. « La superficie rapportée » (REP_AREA), « l'année du statut » (STATUS_YR), « le type de gouvernance » (GOV_TYPE) et « la catégorie UICN » (IUCN_CAT) sont des

exemples de champs qui peuvent être incomplets dans la WDPA. Cela peut être dû à de nombreuses raisons qui comprennent entre autres : les informations n'ont pas été fournies par le fournisseur des données à cause de restriction concernant les données, de vieilles données qui n'ont pas été mises à jour depuis longtemps en raison d'un manque de moyen ou de réaction du fournisseur des données, ou simplement parce que les informations sont inconnues du fournisseur des données.

Recommandations : Si un champ doit être utilisé pour sélectionner un sous-ensemble d'informations, il est important de vérifier à quel point ce champ est rempli et sa pertinence pour l'analyse d'intérêt. La description détaillée des attributs de la WDPA (appendice 1) devrait être lue avec attention pour comprendre quelles données sont acceptables pour chaque attribut et ce qui est attendu des fournisseurs de données. Le tableau 2.1 présente un récapitulatif de ces attributs et des valeurs acceptées.

Différence entre la superficie rapportée et la superficie SIG

La superficie rapportée (REP_AREA et REP_M_AREA) et la superficie calculée à partir des limites SIG (GIS_AREA et GIS_M_AREA) sont maintenues dans la WDPA pour les aires protégées terrestres et marines. La superficie rapportée est soumise par le fournisseur des données. La superficie SIG est calculée par l'équipe de la WDPA dans la projection de Mollweide.

Ces champs peuvent être différents pour plusieurs raisons. Un manque de moyens nationaux pour la cartographie adéquate des limites légales prévues est une raison possible. Dans de nombreux cas, ce qui a été légalement établi et documenté comme l'aire protégée n'est pas en réalité l'aire protégée. Dans d'autres cas, les limites de l'aire protégée n'ont pas été cartographiées, inventoriées ou numérisées correctement et dans les pires des cas le décalage a été aggravé par l'occurrence simultanée d'erreurs provenant d'un ou plusieurs des cas décrits ci-dessus.

Recommandations : L'utilisation de la superficie rapportée ou la superficie SIG dépend de l'objectif des analyses. L'utilisation de la superficie rapportée à la place de la superficie SIG peut être indiquée lorsque sont requis les chiffres officiels rapportés au niveau d'un pays. La superficie SIG peut être utile lorsqu'est requise une simple liste d'aires protégées et leurs superficies. Lorsque des calculs à l'échelle mondiale, continentale ou nationale sont effectués pour suivre les progrès réalisés en direction d'objectifs spécifiques, la couverture des aires protégées devrait être calculée en n'incluant qu'une seule désignation pour les aires protégées dans cette région. Voir *les aires protégées superposées.*

Les catégories de gestion des aires protégées de l'UICN

La WDPA enregistre les catégories de gestion des aires protégées de l'UICN (dans le champ IUCN_CAT) pour chaque aire protégée, lorsque celles-ci sont rapportées. La catégorie UICN est fournie à la WDPA dans le jeu de donnée et n'est pas attribuée par l'équipe de la WDPA. Il existe de nombreux sites (polygones ou ponctuels) pour lesquels la catégorie de gestion de l'UICN n'a pas été rapportée, attribuée ou pour lesquels ce champ est sans objet. Le champ IUCN_CAT pour ces sites

porte donc les valeurs : « Not Reported » (non rapporté), « Not Assigned » (non attribué) or « Not Applicable » (sans objet). Une description détaillée de ces champs est disponible dans l'appendice 1.

Comme expliqué dans la section 1.4, l'attribution d'une catégorie de gestion de l'UICN à des aires protégées, bien que recommandée, n'est pas une obligation pour les pays. La catégorie de gestion de l'UICN ne se rapporte pas à une désignation donnée (par ex. : parc national), mais aux objectifs de gestion, et par conséquent ne peut pas être déduite de la désignation listée. De plus, le fait que les catégories de gestion de l'UICN n'aient pas été rapportées est seulement l'indication que le pays n'a pas effectuée une procédure formelle attribuant les catégories à leur réseau d'aires protégées, aucunement le signe que ces aires protégées ne sont pas bien gérées ou n'ont pas d'objectifs établis. De surcroit, l'interprétation des catégories de gestion des aires protégées de l'UICN peuvent être différentes d'un pays à l'autre, et par conséquent les comparaisons entre différents pays doivent être considérées avec circonspection.

Recommandations : Les catégories de gestion de l'UICN dont la valeur est « Not Reported » (non rapporté) doivent être traitées comme une catégorie à part entière plutôt que d'exclure les aires protégées correspondantes. Il en va de même pour les appellations internationales des aires protégées pour lesquelles la catégorie de gestion de l'UICN est listée comme « Not Applicable » (sans objet) ou « Not Assigned » (non assigné). En tout cas, l'inclusion ou l'exclusion des aires protégées ayant pour valeur de catégorie UICN non rapportée, non attribuée ou sans objet doit être clairement indiquée dans les analyses.

Année de statut

Le champ de l'année de statut (STATUS_YR) est utilisé pour indiquer l'année où le statut actuel d'une aire protégée est entré en vigueur. Il ne se rapporte pas à la période où le site a été mis à jour dans la WDPA ni à l'année où l'espace géographique a été protégé pour la première fois, mais à la date légale de création du site.

Si le statut est « Proposed » (proposé), l'année de statut est l'année à laquelle le site a été proposé. Si le statut est « Designated » (désigné), l'année de statut est l'année à laquelle le site a été désigné. Certaines zones géographiques ont été protégées sous une certaine forme à une époque puis n'ont plus été reconnues officiellement ou ont été remplacées par un autre type de protection plus récemment. Par conséquent, il est important de noter que l'année de statut est uniquement associée à l'appellation actuelle de l'aire protégée et pas à la zone géographique. Par exemple, si une réserve de chasse désignée en 1990 a changé de statut pour devenir un parc national en 2005, l'année de statut pour le parc national est 2005 et la réserve de chasse précédente ne se trouve plus dans la WDPA.

Il est aussi important de noter que les aires protégées de la WDPA n'ont pas toutes une année de statut définie. C'est par exemple le cas de données anciennes soumises avant la publication des normes des données de la WDPA ou dans les cas où les fournisseurs des données ne peuvent pas soumettre ou ne soumettent pas cette information.

Recommandations : L'année de statut peut être utilisée pour créer des graphiques présentant la désignation des aires protégées au fil du temps. Elle ne peut pas être utilisée pour montrer les changements historiques de la protection d'une zone géographique. Lorsque l'année de statut n'est pas disponible, les utilisateurs peuvent exclure ces aires protégées ou les inclure dans la valeur initiale qui correspond à la première année de l'analyse temporelle (voir UNEP-WCMC et UICN 2016 pour un exemple de cette méthode). Des analyses de tendances peuvent aussi être effectuées en attribuant une année de statut à une aire protégée sur une supposition prédéfinie (voir Butchart et al. 2015).

Les champs de désignation

Trois champs sont associés avec la désignation des aires protégées : La désignation (DESIG), la désignation anglaise (DESIG_ENG), et le type de désignation (DESIG_TYPE). Ceux-ci sont définis dans la description des attributs dans la section 2 et l'appendice 1. Les champs de désignation et de désignation anglaise peuvent être utilisés pour sélectionner une ou plusieurs désignations par leur nom anglais ou par le nom qui leur est donné dans le langage national (par ex : National Park ou parc national). Le champ DESIG_TYPE peut servir à faire la distinction entre les sites désignés au niveau national (par ex. : les parcs nationaux), désignés par des accords continentaux (par ex. : les directives européennes de protection de la nature) et désignés par des conventions ou accords internationaux (par ex. : les sites inscrits au patrimoine naturel de l'humanité). Selon les objectifs de leurs analyses, les utilisateurs peuvent vouloir filtrer par désignation ou par type de désignation.

Le champ du statut : désigné/ proposé/ non rapporté/ établi

Dans la WDPA, le champ du statut permet de savoir si une aire protégée est établie, désignée ou proposée au moment où les données ont été soumises ; ce champ permet aussi des valeurs spécifiques pour certaines désignations, par exemple « inscribed » (inscrit) pour les sites du patrimoine mondial de l'humanité. Celles-ci sont définies dans la description des attributs dans la section 2 et l'appendice 1.

Recommandations : Les utilisateurs peuvent décider de n'inclure que les aires protégées désignées dans leurs analyses. Dans ce cas, tous les sites ayant pour statut les valeurs « Proposed », « Established » et « Not Reported » devraient être exclus. Il est important de noter que le retrait des sites proposés peut exclure de nombreuses aires protégées délivrant des mesures de conservation sur le terrain. Il est possible que ces aires protégées soient encore identifiées comme proposées à cause du délai de notification du changement de statut à la WDPA ou parce que la désignation d'une aire protégée proposée par le système juridique d'un pays peut prendre plusieurs années. De même, dans certains cas, il peut être prudent de considérer les aires protégées « Proposed » et/ou « Established » pour certaines analyses. Si tel est le cas, il faut le préciser clairement dans la méthodologie.

4.5.4

La WDPA fournit des informations sur l'emplacement, la superficie, le type de désignation et sur le système de gouvernance des aires protégées du monde entre autres données associées. Les données se sont avérées importantes pour éclairer les exercices de planification de la conservation et suivre les progrès réalisés en direction des objectifs de biodiversité au niveau mondial et continental. En revanche, à moins d'être combinée avec d'autres types de données apportant des informations écologiques, physiques ou sociales, la WDPA en elle-même n'apporte pas de réponse à d'autres questions importantes relatives à la conservation. Par exemple, la WDPA ne fournit pas d'information sur la qualité de la gestion des aires protégées et/ou sur l'efficacité de la protection de la biodiversité au sein d'une aire protégée donnée. La Base de données mondiale sur l'efficacité de la gestion des aires protégées (GD-PAME) enregistre les méthodes et indicateurs associés conçus pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées. La GD-PAME est liée à la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) grâce à l'identifiant WDPA (WDPA ID). En liant les deux bases de données, les aires protégées examinées dans la GD-PAME et par conséquent les progrès réalisés en direction des objectifs globaux en faveur de l'efficacité de gestion des aires protégées peuvent être évalués (Voir Coad et al. 2013).

Références

Bertzky, B., Corrigan, C., Kemsey, J., Kenney, S., Ravilious, C., Besançon, C., and Burgess, N. (2012) Protected Planet Report 2012: Tracking progress towards global targets for protected areas. IUCN, Gland, Switzerland l'UNEP-WCMC, Cambridge, Royaume Uni

Borrini-Feyerabend, G., Dudley, N., Jaeger, T., Lassen, B., Pathak Broome, N., Phillips, A. and Sandwith, T. (2013) Governance of protected areas: from understanding to action. Disponible en français sous le titre : Gouvernance des aires protégées : de la compréhension à l'action. Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 20. IUCN, Gland, Suisse

Butchart, S. H.M., Clarke, M., Smith, R. J., Sykes, R. E., Scharlemann, J. P.W., Harfoot, M., Buchanan, G. M., Angulo, A., Balmford, A., Bertzky, B., Brooks, T. M., Carpenter, K. E., Comeros-Raynal, M. T., Cornell, J., Ficetola, G. F., Fishpool, L. D.C., Fuller, R. A., Geldmann, J., Harwell, H., Hilton-Taylor, C., Hoffmann, M., Joolia, A., Joppa, L., Kingston, N., May, I., Milam, A., Polidoro, B., Ralph, G., Richman, N., Rondinini, C., Segan, D. B., Skolnik, B., Spalding, M. D., Stuart, S. N., Symes, A., Taylor, J., Visconti, P., Watson, J. E.M., Wood, L. and Burgess, N. D. (2015) Shortfalls and solutions for meeting national and global protected area targets, Conservation Letters. doi: 10.1111/conl.12158

CBD (2010) I. Montréal, Canada : CBD. Disponible sur http://www.cbd.int/sp

Coad, L., Leverington, F., Burgess, N., Cuadros, I., Geldmann, J., Marthews, T.R., Mee, J., Nolte, C., Stoll-Kleemann, S., Vansteelant, N., Zamora, C., Zimsky, M. and Hockings, M. (2013) Progress towards the CBD Protected Area Management Effectiveness targets, PARKS 19 (1) 13-24

Deguignet M., Juffe-Bignoli D., Harrison J., MacSharry B., Burgess N. and Kingston N. (2014) 2014 United Nations List of Protected Areas. Disponible en français sous le titre : Liste des Nations Unies des Aires protégées 2014. UNEP-WCMC, Cambridge, UK

Dudley, N. (Editor) (2008) Guidelines for Applying Protected Area Management Categories. Disponible en français sous le titre : Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. Gland, Switzerland, IUCN. x + 86pp.

Juffe-Bignoli, D., Burgess, N.D., Bingham, H., Belle, E.M.S., de Lima, M.G., Deguignet, M., Bertzky, B., Milam, A.N., Martinez-Lopez, J., Lewis, E., Eassom, A., Wicander, S., Geldmann, J., van Soesbergen, A., Arnell, A.P., O'Connor, B., Park, S., Shi, Y.N., Danks, F.S., MacSharry, B. and Kingston, N. (2014) Protected Planet Report 2014. UNEP-WCMC, Cambridge, UK

Juffe-Bignoli, D., Bhatt, S., Park, S., Eassom, A., Belle, E.M.S., Murti, R., Buyck, C., Raza Rizvi, A., Rao, M., Lewis, E., MacSharry, B. and Kingston, N. (2014) Asia Protected Planet Report 2014. UNEP-WCMC, Cambridge, UK

Lopoukhine, N. and de Souza Dias, F. (2012) What does Target 11 really mean? PARKS 18: 5-8

Thomas, H. L., Macsharry, B., Morgan, L., Kingston, N., Moffitt, R., Stanwell-Smith, D., and Wood, L. (2014) Evaluating official marine protected area coverage for Aichi Target 11: the data and methods that define our Progress, Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems 24 (2)

UNEP-WCMC and IUCN (2016). Protected Planet Report 2016. UNEP-WCMC and IUCN: Cambridge UK and Gland, Switzerland. UNEP-WCMC and KNPS 2016

UNEP-WCMC and Korea National Park Service (2016). Protected Planet National Technical Series: Republic of Korea. UNEP-WCMC: Cambridge, UK.

UNEP-WCMC (2016). Global Databases to Support ICCAs: a Manual for Indigenous Peoples and Local Communities 1.1. UNEP-WCMC: Cambridge, UK.

Venter, O., Fuller, R.A., Segan, D.B., Carwardine, J., Brooks, T., Butchart, S.H.M., Di Marco, M., Iwamura. T., Joseph, L., O'Grady, D., Possingham, H.P., Rondinini, C., Smith, R.J., Venter, M. and Watson, J.E.M. (2014) Targeting global protected area expansion for imperiled biodiversity, PLoS Biology 12 (6) e1001891

Visconti, P., Di Marco, M., Álvarez-Romero, J. G., Januchowski-Hartley, S. R., Pressey, R. L., Weeks, R. and Rondinini, C. (2013). Effects of errors and gaps in spatial datasets on assessment of conservation progress. Conservation Biology (27) 1000-1010.

Appendice 1 Les attributs de la WDPA et la description du tableau des sources

Cet appendice explique en détail chaque attribut utilisé dans la WDPA et dans le tableau des sources de la WDPA. Les attributs introduits depuis mars 2015 sont marqués comme nouveaux champs : **Nouveau Champ (NEW FIELD).**

Les attributs de la WDPA

1. L'identifiant WDPA (WDPA ID)

Nom de champ : WDPA_ID

Niveau d'exigence (Level of requirement) : Minimum

Fourni par (Provided by) : UNEP-WCMC

Valeurs permises (Accepted Values)	Description
Nombre (entier long) *12 caractères* *L'identifiant WDPA est généré par l'UNEP-WCMC.*	La WDPA utilise un numéro d'identification unique pour assurer un suivi exact à long terme des aires protégées dans la base de données. L'UNEP-WCMC attribue un identifiant WDPA (WDPA ID) à chaque nouvelle aire protégée lors de sa première inscription dans la WDPA. Le WDPA ID est un identifiant unique, permanent, unique au niveau mondial qui est associé avec l'entité elle-même, établie par un décret, une publication au journal officiel ou autres façons officielles. Le WDPA ID n'est pas unique pour l'emplacement géographique d'une aire protégée, mais pour la désignation de l'aire protégée. Il peut y avoir de nombreuses formes de protection pour une seule zone géographique, et par conséquent des aires protégées superposées peuvent avoir différent WDPA ID. En revanche, il ne peut exister d'autres aires protégées avec le même identifiant. Le WDPA ID reste inchangé tout au long de l'existence de l'aire protégée. Une fois qu'un WDPA ID a été attribué à une aire protégée, celui-ci doit être fourni à la WDPA à chaque mise à jour concernant cette aire protégée. Pour plus d'informations sur les WDPA ID, veuillez contacter protectedareas@unep-wcmc.org

2. Identifiant de parcelle (WDPA Parcel ID)

Nom de champ : WDPA_PID

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : UNEP-WCMC

Valeurs permises	Description
Texte (chaîne) *52 caractères*	Les identifiants de parcelles sont utilisés lorsqu'au sein d'une même aire protégée différentes zones ont été officiellement définies et délimitées. En pratique, une aire protégée a un seul WDPA ID, mais peut avoir plusieurs identifiants de parcelles si un certain nombre de parcelles ou zones ont été définies géographiquement et soumises à la WDPA. Veuillez noter que

Valeurs permises	Description
L'identifiant WDPA_PID est généré par l'UNEP-WCMC.	l'identifiant de parcelle est unique à chaque entrée de la WDPA, alors que l'identifiant WDPA est unique à chaque aire protégée. Le format de l'identifiant de parcelle est le suivant : [WDPA_ID], [_], Lettre de la parcelle. La lettre de la parcelle suit l'ordre de l'alphabet anglais. Par exemple, le site mexicain *Archipiélago de Revillagigedo* qui a le WDPA_ID suivant 101412, a deux parcelles associées : parcelle 101412_A et parcelle 101412_B.

3. Définition de l'aire protégée, nouveau champ

Nom de champ : PA_DEF

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : fournisseur des données

L'attribut de définition de l'UICN indique si un site répond à la définition suivante d'une aire protégée.

Valeurs permises	Description
1	Le site répond aux définitions d'aire protégée de l'UICN et/ou de la CDB
0	Le site ne répond pas aux définitions de l'UICN et/ou de la CDB, ni aux principes liés d'une aire protégée. Cette valeur n'est pas encore utilisée (**voir la section 1.3.2.).**

4. Nom

Nom de champ : NAME

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : fournisseur des données

Valeurs permises	Description
Texte (chaîne) *254 caractères* *Désignation juridique et noms officiels en caractères latins*	Le nom d'une aire protégée est la dénomination juridique du site comme elle a été soumise par le fournisseur des données. Le champ du nom (NAME) est un champ de chaîne ouvert et tout texte est permis, excepté pour les mots « Unnamed » (sans nom), « Unknown » (inconnu) ou d'autres termes équivalents. Les noms ne doivent pas être traduits en anglais, mais ils doivent être transcrits en caractères latins. Les caractères accentués sont acceptés.

5. Nom original

Nom de champ : ORIG_NAME

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : fournisseur des données

Valeurs permises	Description
Texte (chaîne) *254 caractères* *Dénomination juridique en caractères originaux* *Exemples :* Grand barrière de corail (Great Barrier Reef); 小苏干湖	Le nom de l'aire protégée dans n'importe quelle langue supportée par l'UTF 8. Le champ du nom original (ORIG_NAME) est un champ de chaîne ouvert et tout texte est permis, excepté pour les mots « Unnamed » (sans nom), « Unknown » (inconnu) ou d'autres termes équivalents.

6. Désignation

Nom de champ : DESIG

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : fournisseur des données

Valeurs permises	Description
Texte (chaîne) *254 caractères* *Exemples :* Parque Nacional; Réserve spéciale; Nature Reserve	Le nom de la désignation de l'aire protégée dans la langue d'origine (à condition qu'elle soit supportée par l'UTF 8) Dans certains cas, la désignation peut faire partie du nom établi ou de la dénomination légale de l'aire protégée. Seule la désignation doit être listée ici.

7. Désignation anglaise

Nom de champ : DESIG_EN

Niveau d'exigence : Complet

Fourni par : fournisseur des données

Valeurs permises	Description
Champ de texte *Exemples :* National Park; Nature Reserve; Community Conserved Area	Le nom de la désignation de l'aire protégée en anglais. Ce champ contiendra le même texte que le champ « DESIG » si l'anglais est la langue d'origine.

8. Type de désignation

Nom de champ : DESIG_TYPE

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : fournisseur des données

Le type de désignation est la catégorie ou le type d'aire protégée comme elle a été légalement/officiellement désignée ou proposée. Dans les cas où une aire protégée n'a pas été légalement/officiellement désignée ou proposée, « Not Applicable » (sans objet) peut être utilisé.

Valeurs permises	Description
National *Exemple : Parc national*	Les aires protégées désignées ou proposées au niveau national ou infranational.
Regional *Exemple : Natura 2000*	Les aires protégées désignées ou proposées au niveau continental.
International *Exemple : UNESCO World Heritage (patrimoine mondial de l'UNESCO)*	Les aires protégées désignées ou proposées par des conventions internationales.
Not Applicable (sans objet)	Toute aires protégée qui n'est pas désignée ou proposée légalement/officiellement.

9. Catégorie de gestion de l'UICN

Nom de champ : IUCN_CAT

Niveau d'exigence : Complet

Fourni par : fournisseur des données

Valeurs permises	Description[2]
Ia	*Réserve naturelle intégrale*
Ib	*Zone de nature sauvage*
II	*Parc national*
III	*Monument ou élément naturel*
IV	*Aire de gestion des habitats ou des espèces*
V	*Paysage terrestre ou marin protégé*
VI	*Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles*
Not Reported *(non rapporté)*	Pour les aires protégées pour lesquelles la catégorie UICN est inconnue et/ou le fournisseur des données n'a pas soumis d'information pertinente.
Not Applicable *(sans objet)*	Les catégories de gestion de l'UICN n'ont pas d'objet pour certains types de désignation. C'est actuellement le cas des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO et les réserves de biosphère MAB de l'UNESCO. Not Applicable s'applique aussi aux sites qui ne correspondent pas à la définition standard d'une aire protégée (PA_DEF field = 0).
Not Assigned *(non attribué)*	L'aire protégée répond à la définition standard d'une aire protégée (PAF_DEF = 1), mais le fournisseur des données a choisi de ne pas utiliser les catégories de gestion des aires protégées de l'UICN.

10. Critères internationaux

Nom de champ : INT_CRIT

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : UNEP-WCMC

Valeurs permises	Description
Texte (chaîne) *20 caractères*	Ce champ s'applique uniquement au site du patrimoine naturel mondial de l'UNESCO et aux sites Ramsar.

11. Caractère marin

[2]Pour une description détaillée et les lignes directrices voir Dudley (2008) et Stolton et al. (2013). http://cmsdata.iucn.org/downloads/iucn_assignment_1.pdf

Nom de champ : MARINE

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : fournisseur des données

Ce champ indique si une aire protégée se trouve complètement ou partiellement en milieu marin. Les aires protégées classées comme marines dans la WDPA peuvent être complètement marine – dans une mer, un océan ou équivalent – or partiellement marine – sur la côte, l'estran, ou englobant une portion de la mer/océan. Les aires protégées englobant des eaux saumâtres ou des eaux de marées peuvent être classées dans les aires marines, mais les zones d'eau douce ne doivent pas être classées comme marines. La superficie marine en kilomètres carrés doit être fournie si une aire protégée est classée comme étant partiellement ou totalement en milieu marin. Des informations supplémentaires sur la définition d'une aire protégée marine sont disponibles dans les lignes directrices de l'UICN concernant les aires protégées marines.[3]

Valeurs permises	Description
0	L'aire protégée se trouve complètement en milieu terrestre et/ou en eaux douces.
1	L'aire protégée est partiellement en milieu marin (côtière).
2	L'aire protégée est complètement en milieu marin.

12. Superficie marine rapportée (Km²)

Nom de champ : REP_M_AREA

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : fournisseur des données

Valeurs permises	Description
Nombre (Double) *12 caractères*	La superficie marine rapportée précise la superficie de l'aire protégée en kilomètres carrés soumise par le fournisseur des données si la valeur pour le champ « Marine » est 1 ou 2. Celle-ci peut être spécifiée dans le texte juridique relatif au site ou si ce n'est pas le cas, elle peut être estimée par le fournisseur des données. Si la valeur pour le champ « Marine » est 1 ou 2, la superficie marine rapportée correspond à l'étendue de l'aire protégée en milieu marin en kilomètres carrés, comme elle est spécifiée dans le texte juridique relatif au site. La valeur pour REP_M_AREA peut être identique à la superficie rapportée totale (REP_AREA) si l'aire protégée est entièrement en milieu marin.

[3]Day J., Dudley N., Hockings M., Holmes G., Laffoley D., Stolton S. & S. Wells, 2012. Guidelines for applying the IUCN Protected Area Management Categories to Marine Protected Areas. Gland, Switzerland: IUCN. 36pp.http://www.iucn.org/about/work/programmes/gpap_home/gpap_capacity2/gpap_bpg/?11131/Guidelines-for-Applying-the-IUCN-Protected-Area-Management-Categories-to-Marine-Protected-Areas

Valeurs permises	Description
0	Si aucune superficie marine n'est signalée, la superficie marine rapportée a pour valeur 0

13. Superficie SIG marine (Km^2)

Nom de champ : GIS_M_AREA

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : UNEP-WCMC

Valeurs permises	Description
Nombre (Double) *12 caractères*	Superficie de l'étendue marine de l'aire protégée en kilomètres carrés calculée par l'UNEP-WCMC. Pour les sites à la fois terrestre et marin, l'UNEP-WCMC peut calculer la superficie marine SIG (GIS_M_AREA) de la portion marine de l'aire protégée. Comme pour la superficie SIG (GIS_AREA), la projection de Mollweide est utilisée pour le calcul. Ce champ n'est pas calculé pour les données ponctuelles. Note : il n'est pas possible de calculer une superficie pour les éléments ponctuels.
0	S'il n'y a pas de superficie SIG marine parce que le site est terrestre ou ponctuel, la superficie SIG marine est listée comme 0.

14. Superficie rapportée (Km^2)

Nom de champ : REP_AREA

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : fournisseur des données

Valeurs permises	Description
Nombre (entier long) *12 caractères*	La superficie rapportée est l'étendue totale de l'aire protégée, y compris les zones terrestres et marines (s'il y a lieu), en kilomètres carrés, elle est soumise par le fournisseur des données comme elle est spécifiée des le texte juridique relatif au site. Sa valeur doit être supérieure ou égale à celle du champ de la superficie marine rapportée. La superficie totale devrait aussi être proche, voir égale à la superficie SIG calculée (GIS_AREA) du polygone fourni.
0	Si aucune superficie n'est rapportée, le champ a pour valeur 0.

15. Superficie SIG (Km^2)

Nom de champ : GIS_AREA

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : UNEP-WCMC

Valeurs permises	Description
Nombre (Double) *12 caractères*	L'étendue totale de l'aire protégée, y compris les zones terrestres et marines (s'il y a lieu), en kilomètres carrés, calculée par l'UNEP-WCMC en projetant le polygone de l'aire protégée dans la projection de Mollweide standard et en utilisant un outil du logiciel SIG. Ce champ n'est pas calculé pour les données ponctuelles. Note : il n'est pas possible de calculer une superficie pour les éléments ponctuels.

16. Pêche interdite (No take)

Nom de champ : NO_TAKE

Niveau d'exigence : Complet

Fourni par : fournisseur des données

L'expression « no take » signifie que le retrait de toute ressource naturelle vivante ou morte est formellement interdit par toutes les méthodes de pêche, d'exploitation, de vidage, de dragage et de construction dans toute ou partie de l'aire protégée marine.[4] Ceci ne s'applique qu'aux aires protégées pour lesquelles la valeur du champ marine est 1 ou 2. L'objectif d'une aire protégée où la pêche est interdite est de protéger la biodiversité et les autres ressources naturelles et en faire une aire strictement protégée. Des zones de pêche interdite sont aussi désignées couramment dans les aires protégées marines polyvalentes.

Si la valeur pour le champ marine est :	Valeurs permises	Description
1/2	All (sur la zone entière)	Pour les aires protégées marines, la pêche peut être interdite sur l'aire protégée entière, une partie ou pas du tout.
	Part (sur une partie)	
	None (pas d'interdiction)	
	Not Reported (Non rapporté)	Pour les aires protégées marines pour lesquelles on ignore si la pêche est interdite, la valeur listée est « Not Reported ».
0	Not Applicable (sans objet)	Pour les aires protégées qui ne sont pas qualifiées de marine, la valeur Not Applicable est listée.

[4] UK MPA Centre (2007) What is a No Take Zone? UK Marine Protected Areas Centre: Plymouth, UK: http://www.ukmpas.org/faq.html#whatisaNTZ

17. Superficie de la zone de pêche interdite (Km^2)

Nom de champ : NO_TK_AREA

Niveau d'exigence : Complet

Fourni par : fournisseur des données

La superficie de la zone de pêche interdite est l'étendue totale en kilomètres carrés où la prise de ressources naturelles vivantes ou mortes est interdite, comme elle a été soumise à l'UNEP-WCMC par le fournisseur des données.

Valeurs permises (Accepted Values)	Description
Nombre (Double) *12 caractères*	La superficie de la zone de pêche interdite correspond à la superficie en kilomètres carrés de la zone de l'aire protégée où la pêche est interdite. Sa valeur doit être inférieure ou égale à celle du champ de la superficie marine rapportée.
0	S'il n'y a pas d'interdiction de pêche associée à cette aire, la valeur pour le champ NO_TK_AREA est 0.

18. Le statut

Nom de champ : STATUS

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : fournisseur des données

Toutes les aires protégées de la WDPA sont listées comme désignée (valeur= Designated), proposée (valeur= Proposed) ou établie (valeur= Established). Les aires protégées qui ne sont plus publiées au journal officiel ne sont plus incluses dans la WDPA. Les aires protégées non publiées au journal officiel ne sont plus protégées ou reconnues légalement, par conséquent elles n'existent plus administrativement. L'année de statut correspond à l'année où le statut actuel de l'aire protégée est entré en vigueur, c'est-à-dire l'année où le site a été proposé comme aire protégée, ou l'année où le site a été désigné comme aire protégée.

Valeurs permises	Description
Proposed *(proposée)*	Le processus pour obtenir la reconnaissance ou l'approbation par les moyens légaux ou autre est en cours. Il convient de noter qu'un site peut être géré comme une aire protégée alors qu'il est proposé, comme la procédure légale nationale de désignation peut être très longue.
Inscribed *(inscrite)*	Applicable seulement aux aires protégées déclarées dans la convention du patrimoine mondial.

Valeurs permises	Description
Adopted *(approuvée)*	Applicable seulement aux aires protégées désignées comme aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne par la convention de Barcelone.
Designated *(désignée)*	Reconnue ou approuvée par des dispositifs légaux. Implique des engagements contraignants spécifiques en faveur de la conservation à long terme.
Established *(établie)*	Reconnue ou approuvée par d'autres dispositifs efficaces. Implique un engagement en faveur de résultats en matière de conservation à long terme, mais pas nécessairement une reconnaissance légale.

19. Année de statut

Nom de champ : STATUS_YR

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : fournisseur des données

Valeurs permises	Description
Nombre (entier long) *12 caractères*	L'année où l'aire protégée a été proposée (si la valeur pour le statut= Proposed), désignée (si la valeur pour le statut= Designated) ou établie (si la valeur pour le statut= Established). L'année ne peut être une année dans le futur – c'est forcément une année passée ou l'année en cours.
0	Si l'année de statut n'a pas été fournie, la valeur pour le champ est 0

20. Types de gouvernance

Nom de champ : GOV_TYPE

Niveau d'exigence : Complet

Fourni par : fournisseur des données

La gouvernance est la description de la structure décisionnelle d'une aire protégée et doit décrire qui détient le pouvoir décisionnel déléguant l'autorité de gestion. Les informations fournies se conforment aux types de gouvernance de l'UICN décrits dans les lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées de l'UICN[5]. L'UICN distingue quatre vastes types de gouvernance des aires protégées, chacun ayant plusieurs sous-types (voir la table ci-dessous), soit un total de 11 types qui peuvent être déclarés à la WDPA.

[5]Borrini-Feyerabend et al. (2013). Governance of Protected Areas: From understanding to action. Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 20, Gland, Switzerland: IUCN. Disponible en français sous le titre : Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées.

Valeurs permises (Sous-types de gouvernance)	Description	Types de gouvernance
Federal or national ministry or agency *(Ministère ou agence fédéral ou national)*	Agence nationale responsable.	Gouvernance par le gouvernement
Sub-national ministry or agency *(Ministère ou agence d'une subdivision)*	Agence régionale, provinciale ou municipale responsable.	
Government-delegated management *(Gestion déléguée par le gouvernement)*	Gestion déléguée par le gouvernement à une autre organisation (par exemple à une organisation non gouvernementale).	
Transboundary governance *(Gouvernance transfrontalière)*	Dispositions formelles entre un ou plusieurs États ou territoire souverains.	Gouvernance partagée
Collaborative governance *(Gouvernance collaborative)*	Lorsque la gouvernance fait intervenir divers acteurs et institutions travaillant ensemble.	
Joint governance *(Gouvernance conjointe)*	Par exemple, un comité pluraliste ou autre organe de gestion multipartite.	
Individual landowners *(Propriétaire individuel)*	Terrain sous la gouvernance d'une personne légale.	Gouvernance privée
Non-profit organisations *(Organisation à but non lucratif)*	Par exemple, les ONG ou les universités.	
For-profit organisations *(Organisation à but lucratif)*	Par exemple, les entreprises propriétaires.	
Indigenous peoples *(Peuples autochtones)*	Aires sous la gouvernance des peuples autochtones.	Gouvernance par des populations autochtones et communautés locales
Local communities *(communautés locales)*	Aires sous la gouvernance des communautés locales.	
Not Reported *(Non rapporté)*	Lorsque le type de gouvernance n'est pas connu ou pas fourni	

21. Forme de propriété. Nouveau Champ

Nom de champ : OWN_TYPE

Niveau d'exigence : Complet

Fourni par : fournisseur des données

La forme de propriété est souvent indépendante des structures de gouvernance et de gestion.
C'est l'individu, l'organisation ou le groupe détenant la propriété juridique ou traditionnelle du terrain géré.

Valeurs permises	Description
State *(État)*	Propriété de l'État.
Communal *(coopérative)*	Propriété d'une coopérative.
Individual landowners *(propriétaire individuel)*	Propriété ou location/vente par un particulier.
For-profit organisations *(organisation à but lucratif)*	Propriété ou location/vente par une organisation à but lucratif.
Non-profit organisations *(organisation à but non lucratif)*	Propriété ou location/vente par une organisation à but non lucratif.
Joint ownership *(propriété conjointe)*	Copropriété.
Multiple ownership *(propritété multiple)*	Ayant de nombreux propriétaires.
Contested *(contestée)*	La propriété est contestée.
Not Reported *(Non rapportée)*	Lorsque la forme de propriété n'est pas connue ou n'a pas été donnée par le fournisseur des données.

22. L'autorité de gestion

Nom de champ : MANG_AUTH

Niveau d'exigence : Complet

Fourni par : fournisseur des données

L'autorité de gestion est l'agence, l'organisation, l'individu ou le groupe qui gère l'aire protégée. Celle-ci est distincte du type de gouvernance, qui correspond à qui est compétent pour décider des activités de l'autorité de gestion. Ce qui signifie que le type de gouvernance et l'autorité de gestion peuvent être différentes. Et c'est deux champs peuvent être différents de la forme de propriété.

Valeurs permises	Description
Text (String) *245 caractères*	Le champ de l'autorité de gestion est un champ de chaîne ouvert et tout texte est permis, excepté pour les mots « Unnamed » (sans nom), « Unknown » (inconnu) ou d'autres termes équivalents.

Valeurs permises	Description
Not Reported (non rapporté)	Si l'autorité de gestion est inconnue ou n'a pas été donnée, la valeur pour le champ est « Not Reported ».

23. Plan de gestion

Nom de champ : MANG_PLAN

Niveau d'exigence : Complet

Fourni par : fournisseur des données

Valeurs permises	Description
Text (String) *245 caractères* *Exemples :* www.adias-uae.com/publications/Hawar-MP.pdf http://www.phoenixislands.org/pdf/2010-2014_FINAL_PIPA_Management_Plan.pdf	Si un site a un plan de gestion ou un programme équivalent de planification de la conservation en place, et ces informations sont disponibles en ligne, elles devraient être fournies à la WDPA .
Not Reported (non rapporté)	Si le plan de gestion est inconnu ou n'a pas été donné, la valeur pour le champ est « Not Reported ».

24. Vérification

Nom de champ : VERIF **nouveau champ**

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : UNEP-WCMC

Valeurs permises	Description
State Verified *(vérifié par un État)*	Le site a été vérifié par le gouvernement national du pays.
Expert Verified *(vérifié par un expert)*	Le site a été vérifié par un expert ne dépendant pas du gouvernement.

Valeurs permises	Description
Not Reported *(Non rapporté)*	S'applique seulement au site soumis à la WDPA avant l'introduction de cet attribut en mars 2015. « Not Reported » indique que le site n'a pas fait l'objet d'une procédure de vérification.

25. Identifiant des métadonnées

Nom de champ : METADATAID

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : UNEP-WCMC

Valeurs permises	Description
Nombre (entier long) *12 caractères*	L'identifiant des métadonnées est le numéro qui lie le tableau des attributs de la WDPA avec le tableau des sources de la WDPA.

26. La division administrative

Nom de champ : SUB_LOC

Niveau d'exigence : Essentiel

Fourni par : fournisseur des données

Valeurs permises	Description
Code des divisions administratives ISO 3166-2 *Exemples :* AD-07; GB-CAM, GB-SFK	Le champ de la division administrative liste le code des divisions administratives ISO 3166-2 où est située l'aire protégée. Une liste de codes ISO 3166-2 est disponible ici. Si l'aire protégée s'étale sur plusieurs états, province, région..., plusieurs codes ISO-3166-2 peuvent être listés séparés par une virgule et un espace.
Not Reported *(Non rapporté)*	Si la division administrative où se trouve l'aire protégée n'a pas été donnée ou n'est pas connue, la valeur pour le champ est « Not Reported ».

27. Code du pays d'origine ISO3

Nom de champ : PARENT_ISO3

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : fournisseur des données

Valeurs permises	Description
Code de pays ISO 3166-1 alpha-3 *Exemples :* FRA, CHN, ARG	Le code du pays d'origine ISO3 correspond au code ISO 3166-1 alpha-3 du pays sous la compétence duquel se trouve l'aire protégée. Le code de pays ISO3 est défini par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Pour plus d'informations, sur les codes de pays voir : Https://www.iso.org/obp/ui

28. Code ISO3

Nom de champ : ISO3

Niveau d'exigence : Minimum

Fourni par : fournisseur des données

Valeurs permises	Description
Code de pays ISO 3166-1 alpha-3 *Exemples :* *L'île de la Martinique a comme code de pays d'origine* FRA *et comme code ISO3* MTQ.	Le champ ISO3 est utilisé pour définir des zones sous la compétence du pays d'origine et il comprend des pays, des territoires et d'autres divisions administratives d'intérêt géographique dans lesquels se trouve l'aire protégée, et il correspond à un code ISO 3166-1 alpha-3. Les codes de pays à trois caractères ISO3 sont définis par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Par exemple le code IS0 3166 de la Guyane française est GUF, son code du pays d'origine est FRA (France) comme la Guyane française est un département d'outre-mer français.

Si l'aire protégée est un site transfrontalier (c'est-à-dire qu'il est désigné par plus d'un pays) l'entrée pour le site contient les codes ISO3 de tous les pays où se trouve une portion de l'aire protégée, ceux-ci sont séparés par des points-virgules « ; » (par exemple « FRA;ESP » pour un site transfrontalier se trouvant en France et en Espagne).

Le tableau des sources de la WDPA

No.	Requirement (condition requise)	Field Name (nom de champs)	Full Name (nom complet)	Type	Length (longueur)	Description
1	Assigné par l'UNEP-WCMC.	METADATAID	Identifiant des métadonnées	Nombre (Double)	12	Un identifiant assigné par l'UNEP-WCMC qui sert à lier chaque aire protégée enregistrée dans le tableau des attributs de la WDPA aux informations relatives à la source du tableau des sources de la WDPA.
2	Minimum	DATA_TITLE	Data Set Title (titre du jeu de données)	Text (String)	254	Le titre du jeu de données correspondant au titre donné à une mise à jour fournie à la WDPA, par exemple les aires protégées d'Irlande.
3	Minimum	RESP_PARTY	Responsible Party (partie intéressée)	Text (String)	254	L'organisation, conseil, gouvernement national, compagnie privée ou autre entité qui revendique la propriété/ qualité d'auteur des données ou qui fournit les données pour le compte du propriétaire/auteur. « Not reported » est listé quand cette donnée n'est pas disponible.
4	Minimum	RESP_EMAIL	Responsible Party Contact E-mail(s) (adresse(s) email des partie(s) intéressée(s)	Text (String)	254	Adresse(s) email pour contacter l'organisation responsable pour le maintien de la propriété/ qualité d'auteur des données. « Not reported » est listé quand cette donnée n'est pas disponible.
5	Minimum	VERIFIER **Nouveau champ**	Verifying Party (partie en charge de la vérification)	Text (String)	254	L'organisation ou le gouvernement national qui a vérifié les données et/ou le fournisseur des données. Pour les données soumises avant l'introduction de cet attribut en mars 2015, la valeur de ce champ est « None » (aucune).
6	Minimum	V_EMAIL **Nouveau champ**	Verifying Party Contact Email(s) (email des parties en charge de la vérification)	Text (String)	254	Adresse(s) email pour contacter la(les) personne(s) ou l(es)'organisation(s) responsables de la vérification des données ou le fournisseur des données. Pour les données soumises avant l'introduction de cet attribut en mars 2015, la valeur de ce champ est « None » (aucun).
7	Minimum	YEAR	Year (année)	Text (String)	50	La date de référence, donnée comme une année en quatre chiffres, indiquant l'année pendant laquelle le jeu de données a été fourni pour la première fois à la WDPA. « Not reported » est listé quand cette donnée n'est pas disponible.
8	Minimum	UPDATE_YR **Nouveau champ**	Update Year (année de la mise à jour)	Text (String)	50	La date de référence, donnée comme une année en quatre chiffres, indiquant l'année de la dernière mise à jour du jeu de données.

9	Minimum	LANGUAGE	Dataset Language (langue du jeu de données)	Text (String)	254	Langue utilisée dans le jeu de données, « Not reported » est listé quand cette donnée n'est pas disponible.
10	Minimum	CHAR_SET	Dataset Character Set (caractères codant les données)	Text (string)	254	Nom complet du standard de codage des caractères, « Not reported » est listé quand cette donnée n'est pas disponible.
11	Minimum	REF_SYSTEM	Coordinate System (système de coordonnées)	Text (string)	254	Nom et paramètres du système de coordonnées du jeu de données original y compris s'il y a lieu, le datum, l'ellipsoïde ou la projection. « Not reported » est listé quand cette donnée n'est pas disponible.
12	Optionel	SCALE	Scale (échelle)	Text (string)	254	L'échelle utilisée lorsque les données ont été créées (numérisées, examinées, etc.). Le dénominateur de la fraction représentative de la carte d'origine, par exemple pour une échelle de 1:150000, le dénominateur donné est 150000. « Not reported » est listé quand cette donnée n'est pas disponible.
13	Optionel	LINEAGE	Lineage (Lignée)	Text (string)	254	Les informations relatives à la création, aux événements, aux changements ou transformations d'un jeu de données y compris la procédure utilisée pour créer et maintenir les données et les dates qui y sont associées. « Not reported » est listé quand cette donnée n'est pas disponible.
14	Optionel	CITATION	Citation	Text (string)	254	Le texte recommandé pour référencer l'usage des données est disponible sur www.protectedplanet.net. « Not reported » est listé quand cette donnée n'est pas disponible.
15	Optionel	DISCLAIMER	Disclaimer (avertissement)	Text (string)	254	Les avertissements/exceptions de l'usage des données sont disponibles sur www.protectedplanet.net. « Not reported » est listé quand cette donnée n'est pas disponible.

Appendice 2 Accords de contributeur de données à la WDPA

Note : Les accords de contribution des données sont en cours de mise à jour. Ils ne sont pour l'instant traduits qu'en anglais. Une version française de ces documents sera bientôt disponible.

Data Contributor Agreement for Governments

[Insert Name of Organisation

Address

Telephone Number

Email Address]

1. On behalf of *[insert organisation/agency name]*, I/we the undersigned are providing the following dataset to UNEP-WCMC for integration into the World Database on Protected Areas (WDPA): *[insert name of dataset]*. The dataset includes spatial boundaries and attributes relating to *[insert name of country/region/etc.]*.

Brief description of the data (including the format of the data, number of polygons and points, and any other relevant information):

_____
_____
_____
_____
_____

The WDPA is an aggregated dataset of the best available data from many sources. It is a joint project of UNEP (the United Nations Environment Programme) and IUCN (The International Union for the Conservation of Nature), managed by UNEP World Conservation Monitoring Centre (UNEP-WCMC). It is used for multiple conservation purposes, as well as providing support to the Convention on Biological Diversity and the United Nations relating to environmental sustainability.

Unless otherwise stated**,** this dataset is being provided 'free of restrictions'[1]. We, the undersigned, agree and understand that by providing data for inclusion in the WDPA it will be viewable and downloadable in accordance with the WDPA Terms and Conditions through websites operated by UNEP-WCMC and IUCN, utilised for analyses, and re-distributed to third parties for use on other platforms.

2. UNEP-WCMC will recognize and respect the intellectual property rights of the data provider and its partners and will maintain proper attribution and source information of the data as provided to UNEP-WCMC.

The designations of geographical entities in any dataset do not imply the expression of any view or opinion whatsoever on the part of UNEP-WCMC or the data provider concerning the legal status of any country, territory, or area, or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

_____

[1] UNEP-WCMC is happy to accept data with restrictions. This includes data that is available for onward release but not for use by or on behalf of a commercial entity, and data that is made available only to UNEP-WCMC, UNEP and IUCN, and is not for onward release. If you wish to place restrictions on data, or require further information, please contact protectedareas@unep-wcmc.org

I/we hereby give permission to UNEP-WCMC for the integration of these data into the WDPA.

Signature ……

Title ……

Date ……..

Data Contributor Agreement for Non-government Entities

[Insert Name of Organisation

Address

Telephone Number

Email Address]

1. On behalf of *[insert organisation/agency name]*, I/we the undersigned are providing the following dataset to UNEP-WCMC for integration into the World Database on Protected Areas (WDPA) and/or ICCA (indigenous peoples' and community conserved territories and areas) Registry: *[insert name of dataset]*. The dataset includes spatial boundaries and attributes relating to *[insert name of country/region/etc.]*.

Brief description of the data (including the format of the data, number of polygons and points, and any other relevant information. Please also indicate whether data is being provided for the WDPA, ICCA Registry, or both):

_____
_____
_____
_____
_____

The WDPA is an aggregated dataset of the best available data from many sources. It is a joint project of UNEP (the United Nations Environment Programme) and IUCN (The International Union for the Conservation of Nature), managed by UNEP World Conservation Monitoring Centre (UNEP-WCMC). It is used for multiple conservation purposes, as well as providing support to the Convention on Biological Diversity and the United Nations relating to environmental sustainability. The database is supplemented by the ICCA Registry, which stores additional information on indigenous peoples' and community conserved territories and areas.

Unless otherwise stated**,** this dataset is being provided 'free of restrictions'[6]. We, the undersigned, agree and understand that by providing data for inclusion in the WDPA it will be viewable and downloadable in accordance with the WDPA Terms and Conditions through websites operated by

[6] UNEP-WCMC is happy to accept data with restrictions. This includes data that is available for onward release but not for use by or on behalf of a commercial entity, and data that is made available only to UNEP-WCMC, UNEP and IUCN, and is not for onward release. If you wish to place restrictions on data, or require further information, please contact protectedareas@unep-wcmc.org

UNEP-WCMC and IUCN, utilised for analyses, and re-distributed to third parties for use on other platforms.

2. I/We confirm that I/we have the rights, permissions and authority to release this dataset to UNEP-WCMC.

The data provider has the permission of relevant stakeholders and rights-holders to share the dataset with UNEP-WCMC. Where relevant, the data provider shares the dataset with UNEP-WCMC with the free, prior and informed consent of communities and/or indigenous peoples involved in the management, governance or ownership of the sites described in the dataset. The data provider has made all reasonable efforts to ensure the accuracy of the dataset.

If the dataset is found to have been provided without the permission of the relevant stakeholders and rights-holders, it will be removed from the WDPA and/or ICCA Registry with immediate effect.

3. The designations of geographical entities in any dataset do not imply the expression of any view or opinion whatsoever on the part of UNEP-WCMC or the data provider concerning the legal status of any country, territory, or area, or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

UNEP-WCMC will recognize and respect the intellectual property rights of the data provider and its partners and will maintain proper attribution and source information of the data as provided to UNEP-WCMC.

UNEP-WCMC reserves the right to seek verification of the dataset from its partners, and to remove or withhold from the WDPA and/or ICCA Registry any data that cannot be verified.

I/we hereby give permission to UNEP-WCMC for the integration of these data into the WDPA and/or ICCA Registry.

Signature ……

Title ……

Date ……

Appendice 3 Contrôle de la qualité basique de la WDPA

L'équipe de la WDPA effectue une série de contrôles pour vérifier la qualité du jeu de données reçu du fournisseur des données. Les communications entre le fournisseur des données et l'équipe de la WDPA continuent tant que le jeu de données répond aux normes des données de la WDPA décrites en section 2 de ce manuel et que les deux parties aient approuvée la publication des données.

DESCRIPTION DU JEU DE DONNÉES :		
CONTRÔLES DE LA QUALITÉ		**RÉSULTATS**
Vérifier les données et remettre en état la configuration.		
Transformer les données géographiques dans le système WGS84.		
Vérifier que tous les sites se trouvent dans le pays pour lequel les données des aires protégées ont été envoyées, notamment les aires protégées terrestres et marines.		
Vérifier s'il y a des sites dans des territoires d'outre-mer.		
S'assurer que le fournisseur des données confirme que les sites répondent à la définition des aires protégées de l'UICN. Ceux qui n'y répondent pas peuvent être utilisés pour des analyses, mais ne peuvent pas être intégrés dans la WDPA.		
Vérifier que les zones ou parcelles à l'intérieur de l'aire protégée ont été soumises.		
Vérifier si des aires protégées ont été fusionnées.		
Vérifier que les identifiants WDPA (WPDA ID) et les identifiants de parcelles WDPA (WDPA PID) ont été fournis.		
Vérifier qu'ils sont compatibles avec les WDPA ID et les WDPA PID antérieurs.		
Faire concorder les données avec le schéma de la WDPA.		
Vérifier si des sites doivent être supprimés de la WDPA.		
Calculer les superficies SIG.		
S'assurez que les données répondent aux normes de la WDPA : vérifier que tous les attributs ont été complétés, vérifiez aussi que l'orthographe des valeurs fixées est correcte. Effectuer les contrôles de la qualité de base pour les attributs minimums et complets (voir ci-dessous).		
Envoyez le jeu de données final formaté au fournisseur des données pour obtenir son approbation définitive.		
Envoyez le jeu de données au personnel chargé de fusionner les données de tous les pays dans la WDPA et d'effectuer les contrôles de qualité finaux avant la publication.		
CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES ATTRIBUTS		**RÉSULTATS**
L'identifiant de parcelle WDPA (WDPA PID)	Vérifier que le même WDPA PID n'est pas utilisé pour plusieurs points et/ou polygones.	
Codes de pays : ISO3, ISO3 du pays d'origine et division administrative	Vérifiez que les codes ISO3 et ISO3 du pays d'origine sont corrects et que la division administrative déclarée comme emplacement de l'aire protégée est cohérente avec les codes.	
Nom : nom et nom original	Vérifier que le champ NAME est complété.	
	Recherchez d'éventuels doublons.	
	Vérifier les codes/chiffres non listés.	
	Vérifier que le nom est indiqué in extenso.	
	Vérifier que tous les caractères sont intacts.	
Désignation : désignation et désignation anglaise	Vérifiez que le champ est complété.	
	Vérifier qu'il n'y a pas de pluriel.	
	Vérifier que tous les caractères sont intacts.	

DESCRIPTION DU JEU DE DONNÉES :		
Caractère marin	Vérifier qu'une valeur fixe a été attribuée. Si ce n'est pas le cas, attribuer une valeur.	
	Vérifier que la valeur attribuée est cohérente avec les données fournies et l'emplacement géographique.	
Superficie marine rapportée (Km2)	Vérifier la superficie marine en kilomètres carrés.	
	Vérifier qu'elle n'est pas supérieure à la superficie rapportée.	
Superficie rapportée (Km2)	Vérifier la superficie en kilomètres carrés.	
	Comparer à la superficie SIG.	
Statut	Vérifier qu'une valeur fixe a été attribuée. Si ce n'est pas le cas, attribuer une valeur.	
Année de statut	Vérifier que le champ est complété.	
	Vérifier qu'une année est indiquée, pas une date.	
Type de désignation	Vérifier qu'une valeur fixée a été attribuée. Si ce n'est pas le cas, attribuez une valeur.	
Catégories d'aire protégée	Vérifier qu'une valeur fixée a été attribuée. Si ce n'est pas le cas, attribuer une valeur.	
Critères internationaux	Vérifier qu'une valeur fixée a été attribuée. Si ce n'est pas le cas, attribuer une valeur.	
La division administrative	Vérifier qu'une valeur fixée a été attribuée. Si ce n'est pas le cas, attribuer une valeur.	
Types de gouvernance	Vérifier qu'une valeur fixée a été attribuée. Si ce n'est pas le cas, attribuer une valeur.	
Catégorie de gestion de l'UICN	Vérifier qu'une valeur fixée a été attribuée. Si ce n'est pas le cas, attribuer une valeur.	
Forme de propriété	Vérifier qu'une valeur fixe a été attribuée. Si ce n'est pas le cas, attribuer une valeur.	
Autorité de gestion	Vérifier que le champ est complété.	
Plan de gestion	Vérifier qu'un lien ou une référence ont été fournis.	
Pêche interdite (No take)	Vérifier qu'une valeur fixée a été attribuée. Si ce n'est pas le cas, attribuer une valeur.	
Superficie de la zone de pêche interdite (Km2)	Vérifier que la valeur est cohérente avec le champ pêche interdite.	
	Vérifier la superficie en kilomètres carrés.	
Désignation en anglais.	Vérifier que tous les caractères sont intacts.	

Appendice 4 Politique de suppression

Note : Traduction pour le lecteur. La politique officielle est en anglais.

L'UNEP-WCMC pratique une politique de suppression de telle sorte que si l'UNEP-WCMC est informée d'une violation potentielle des droits d'auteurs, ou d'une violation potentielle d'une loi (y compris, mais sans s'y limiter, aux lois sur les droits d'auteur, les brevets, la propriété intellectuelle, les marques, la confidentialité, la protection des données, l'obscénité, la diffamation et la calomnie), le jeu de données ou la portion concernée sera supprimé du répertoire aussi vite que possible en attendant une enquête.

Dans les cas où les griefs semblent plausibles, le jeu de données ou la portion concerné sera retiré du répertoire. Une décision déterminant si les informations peuvent être publiées à nouveau peut prendre un certain temps s'il est nécessaire à l'UNEP-WCMC de demander un avis juridique pour régler la plainte.

Comment notifier l'UNEP-WCMC d'une requête de suppression :

Si vous avez trouvé des informations considérées illégales, par exemple la violation des droits d'auteurs (que ce soit le votre ou celui d'une tierce partie) ou toute autre loi, y compris, mais sans s'y limiter aux lois relatives aux brevets, aux marques, à la confidentialité, la protection des données, l'obscénité, la diffamation, la calomnie ou l'incitation au terrorisme, veuillez contacter protectedareas@unep-wcmc.org en fournissant les informations suivantes :

- Vos coordonnées.
- Le détail du jeu de donnée ou de la portion concernée du dit jeu de donnée.
- La nature de votre plainte ou de votre préoccupation.
- Une affirmation que votre plainte est communiquée de bonne foi et est exacte.
- Si votre plainte concerne une violation de vos droits d'auteur ou de votre propriété intellectuelle, veuillez indiquer, sous peine de parjure, que vous êtes le propriétaire de ces droits ou que vous avez l'autorisation d'agir pour le compte du propriétaire des droits.

La procédure suivante sera utilisée :

1. L'UNEP-WCMC accusera réception de votre plainte par email ou lettre et procédera à une évaluation initiale de la validité et de la vraisemblance de la plainte, recherchant éventuellement un avis juridique.
2. En premier lieu, les requêtes de suppression seront examinées par l'UNEP-WCMC. Si l'évaluation initiale est jugée potentiellement valide et exige un examen plus approfondi ou un avis juridique, les informations seront temporairement retirées du site de la WDPA ou du portail internet associé en attendant une solution concertée.

3. Si nécessaire, le contributeur sera notifié que les informations sont l'objet d'une plainte, sous quelles allégations, et sera invité à dissiper la plainte concernée.

Résultats

Au terme de la procédure de suppression décrite ci-dessus, l'un des trois résultats suivants est possible :

- Si la plainte n'est pas validée, le jeu de donnée ou les portions concernées ne seront pas modifiés et le jeu de donné réintégré dans la WDPA et les portails internet associés.
- Si la plainte est validée et une solution concertée entraîne des modifications/mises à jour des informations en question, les informations seront réintégrées dans la WDPA après que les changements/mises à jour nécessaires ont été effectués.
- Si la plainte est validée, mais qu'une solution à l'amiable n'est pas possible, les informations seront définitivement supprimées du site de la WDPA et des portails internet associés.

Appendice 5 Les métadonnées de la WDPA

Note : traduction pour le lecteur. La fiche technique officielle des métadonnées est disponible en anglais seulement.

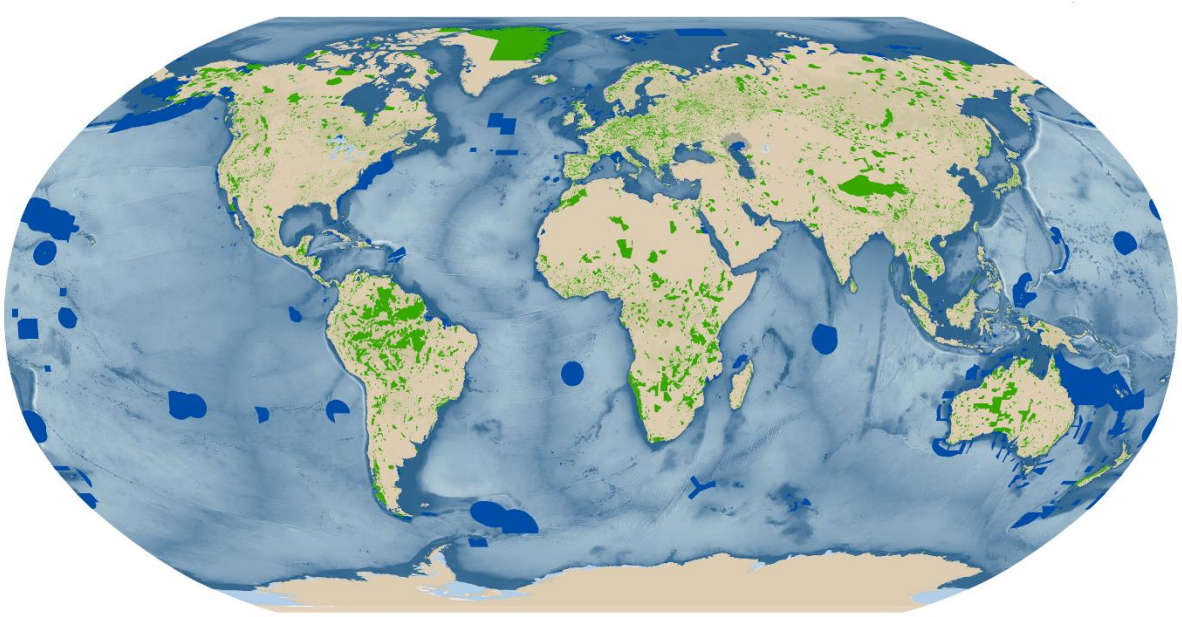

Description :	La Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) est un projet conjoint entre le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), géré par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation du PNUE (UNEP-WCMC). Le jeu de données décrit ici montre la distribution globale des aires protégées terrestres et marines. La base de données contient les aires protégées désignées aux niveaux national et infra national et selon les termes de conventions ou accords internationaux. Les désignations internationales incluent celles de la Convention Ramsar, de la Convention du patrimoine mondial (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, UNESCO), et les sites du Programme sur l'humanité et la biosphère (MAB). Les accords continentaux comprennent les sites du réseau Natura 2000 (réseau européen), ainsi que les aires marines protégées désignées aux termes des conventions continentales comme celle de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique nord-est (OSPAR) et bien d'autres. Elle contient aussi des données sur les aires protégées établies par d'autres moyens.
Citation(s) :	IUCN and UNEP-WCMC (year), The World Database on Protected Areas (WDPA) [On-line], [insert month/year of the version downloaded]. En français : UICN et UNEP-WCMC (année), la base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) [en ligne], [inserer mois/année de la version téléchargée]. UNEP-WCMC Disponible sur www.protectedplanet.net. **Autres références citées**

	UNEP-WCMC (2016). World Database on Protected Areas User Manual 1.3. UNEP-WCMC Cambridge, UK. Thomas H.L., et al. (2014). Evaluating official marine protected area coverage for Aichi Target 11: appraising the data and methods that define our progress. Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems 24 (suppl. 2) UNEP-WCMC (2014) Global statistics from the World Database on Protected Areas (WDPA), August 2014. Cambridge (UK): UNEP World Conservation Monitoring Centre Deguignet et al. (2014). United Nations List of Protected Areas. Disponible en français sous le titre : Liste des Nations Unies des Aires protégées 2014. Cambridge (UK) UNEP World Conservation Monitoring Centre
Échelle temporelle :	La base de données a été créée en 1981, la WDPA enregistre les données des aires protégées du monde entier à partir de leur année d'établissement. Les plus anciennes dates d'établissement actuellement enregistrées dans la base de données datent de 1819, les plus récentes de 2014.
Étendue géographique :	Mondiale, marine et terrestre.
Informations supplémentaires (par ex. le tableau des attributs) :	Un manuel d'utilisation de la WDPA (UNEP-WCMC, 2015) est fourni avec le jeu de données, ce manuel inclut un dictionnaire des données et un guide pour aider à l'interprétation des attributs de la WDPA. La WDPA peut être consultée et téléchargée sur le site Protected Planet (www.protectedplanet.net). Une fiche technique en anglais présentant des renseignements généraux relatifs aux aires protégées est consultable sur http://biodiversitya-z.org/content/protected-areas. Thomas et al. (2014) décrit la méthodologie utilisée pour calculer les statistiques de superficie des aires protégées marines. Les statistiques sur les aires protégées à l'échelle mondiale et la méthodologie utilisée pour calculer les statistiques de superficie des aires protégées terrestres est disponible à https://www.protectedplanet.net/c/world-database-on-protected-areas et UNEP-WCMC (2016).
But de la création :	La WDPA existe depuis 1981, et c'est la base de données mondiale la plus complète sur les aires protégées terrestres et marines, comprenant à la fois des données géographiques (à savoir leurs limites) et des données d'attribut (à savoir des informations descriptives). Le mandat pour la création de la base de données remonte à 1959 lorsque le conseil économique et social des Nations Unies demanda la création d'une liste de parcs nationaux et des réserves équivalentes en reconnaissance du fait que ces sites « ont une grande valeur économique et scientifique, mais aussi en tant que zones permettant la préservation de la faune et la flore et des structures géologiques dans leur état naturel » Résolution 713 (XXVIII). La première Liste des Aires protégées, comme elle fut connue par la suite, fut publiée en 1962 La base de données est aussi utilisée pour créer des indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés en direction des objectifs de la Convention sur la diversité biologique d'Aichi et les objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU.

Méthodologie de création :	Les données sur les aires protégées de la WDPA proviennent de plus de 600 sources. Conjointement avec les informations sur les vérificateurs des données, ces sources sont listées dans le tableau des sources (WDPA_Source_Table) qui est inclus dans fichier de la base de données avec chaque publication mensuelle. Les données concernant les aires protégées désignées par des Accords et des Conventions internationaux proviennent des secrétariats de ces mêmes conventions. Les données des aires protégées au niveau national proviennent autant que possible des autorités nationales. Des informations supplémentaires peuvent aussi avoir été fournies par d'autres agences, organisations et individus. Toutes les données de la WDPA ont été vérifiées par les autorités nationales ou par des experts ne dépendant pas du gouvernement. Pour des informations détaillées sur les attributs de la WDPA et le processus de vérification, veuillez consulter le manuel d'utilisation de la WDPA (UNEP-WCMC, 2015).
Gestion des versions :	Veuillez noter que la carte présentée avec les métadonnées utilise la publication de mars 2015. ProtectedPlanet.net affiche la dernière version disponible des données.
Catégorie :	Aires protégées
Mots-clés :	Aires protégées, aires d'importance pour la biodiversité
Jeux de données similaires :	Aucun
Qualité, limites, adaptation des données à leur utilisation :	Les données de la WDPA ne représentent pas forcément une représentation complète de toutes les aires protégées désignées ; la qualité de la WDPA dépend de l'accès à des informations exactes, complètes et à jour auprès des détenteurs des données. Par conséquent, les incohérences entre les aires protégées sur le terrain et les aires protégées dans la WDPA peuvent être due à plusieurs raisons, qui comprennent entre autres : de nouvelles données en cours de transformation pour répondre aux normes des données de la WDPA, des données pas encore soumises à la WDPA, les limites des nouvelles aires protégées n'ayant pas encore été numérisées correctement ou pas numérisées du tout. Pour beaucoup d'aires, plusieurs (jusqu'à huit) désignations se superposent ; il est donc nécessaire de fondre le jeu de données avant de procéder au calcul de la superficie. Des détails sur les problèmes fréquents et les contraintes de qualité de la WDPA sont décrits dans le manuel d'utilisation de la WDPA (UNEP-WCMC 2015).
Fréquence de maintenance :	Les données sont mises à jour tous les mois.
Accès principal/restriction d'utilisation :	Licence des données de la WDPA UNEP-WCMC. Pas d'usage commercial, pas de sous-licence ou redistribution des données de la WDPA. Les informations de la WDPA peuvent être publiées en totalité ou en partie, y compris en ligne, dès lors que (a) les données de la WDPA ne sont pas téléchargeables et (b) que la mention de la source soit clairement visible. Pour plus d'informations, voir : http://www.protectedplanet.net/terms.

	Les entreprises commerciales devraient contacter business-support@unep-wcmc.org.		
Autre accès/restriction d'utilisation :	Aucun		
Organisation à contacter :	UNEP World Conservation Monitoring Centre		
Type d'organisation :	Conservateur	**Acronyme :**	UNEP-WCMC
Nom :	Brian MacSharry	**Position :**	Protected areas information coordinator (Coordinateur des informations relatives aux aires protégées)
Ville :	Cambridge	**Pays :**	Royaume-Uni
E-mail :	protectedareas@unep-wcmc.org		
Web site :	www.unep-wcmc.org		
Format principal :	Fichier geodatabase (point, Polygone, .fgdb)	**Autres format(s) :**	Keyhole Markup Language (.kmz) ; données tabulaires – valeurs séparées par des virgules (.csv)
Format de distribution :	Fichier geodatabase (.fgdb), KML (.kmz), format vecteur (shapefile, .shp), données tabulaire (.csv)	**Taille du jeu de données (non-compressé) :**	1.05 Gb (fichier geodatabase)
Site internet et/ou téléchargement :	http://www.protectedplanet.net/		
Autre site internet :	Sans objet		
Service de carte web :	http://ec2-54-204-216-109.compute-1.amazonaws.com:6080/arcgis/rest/services/wdpa/wdpa/MapServer		

Résolution, échelle :	Sans objet	**Système de référence :**	WGS 1984
Direction ouest :	-180	**Direction est :**	180
Direction sud :	-90	**Direction nord :**	90
Fiche technique :	Oui	**Norme des métadonnées :**	Spécifique à l'UNEP-WCMC

Appendice 6 Liste de références à la WDPA dans des politiques

La WDPA est mentionnée dans de nombreuses décisions en matière de politique ainsi que dans des recommandations et résolution des congrès de l'UICN. Ci-dessous, une sélection de ces références :

Le conseil économique et social des Nations Unies

713 (XXVII). Établissement par le secrétaire général des Nations Unies d'une liste de parcs nationaux et réserves équivalentes.

Le conseil économique et social,

Notant que des parcs nationaux et des réserves équivalentes ont été établis dans de nombreux pays membres des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées, et que ces sites contribuent à l'inspiration, la culture et le bien-être de l'humanité,

Étant convaincu que ces parcs nationaux ont une grande valeur économique et scientifique, mais aussi en tant que zones permettant la préservation future de la faune et la flore et des structures géologiques dans leur état naturel,

1. *Demande* au Secrétaire général d'établir, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et d'autres agences spécialisées intéressées, une liste des parcs nationaux et des réserves équivalentes, avec pour chaque une courte description, pour examen par le conseil lors de la vingt-neuvième session, ainsi que ses recommandations pour le maintien et le développement de la liste et pour sa distribution ;

2. *Invite* les États membres des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées à transmettre au Secrétaire général la description des aires qu'ils souhaitent voir enregistrées comme parcs nationaux et réserves équivalentes ;

3. *Invite également* l'Union internationale pour la conservation de la nature et les autres organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil à assister le Secrétaire général, à sa demande, dans la préparation de la liste proposée.

1063e séance plénière, le 22 avril 1959.

Décision 22/1/III du Conseil d'administration du PNUE en février 2003 de mettre à jour et renouveler la résolution du conseil économique et social (ECOSOC).

Le Conseil :

« [Convient] que la résolution de 1959 du Conseil économique et social des Nations Unies, ultérieurement approuvée par l'Assemblée générale en 1962, à besoin d'être renouvelée et mise à jour. »

Convention sur la diversité biologique (CDB), sélection de décisions concernant la WDPA

CDB COP VII/28, 2004 « Invite le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec les organisations internationales, de développer la Base de données mondiale sur les aires protégées dans le but d'assister le suivi des objectifs généraux concernant les aires protégées, et prie instamment les Parties, gouvernements et organisations concernés de fournir des informations à jour pour la base de données. » [Ceci est précisé en annexe du Programme de travail sur les aires protégées].

COP VIII/24, 2006 « Note l'importance de la Base de données mondiale sur les aires protégées comme outil pour assister le suivi des progrès réalisés en direction des objectifs du Programme de travail sur les aires protégées, et invite le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies, la Commission mondiale des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature, et leurs collaborateurs d'améliorer l'accès à la base de données et aux informations concernant la gestion, notamment des outils pour le partage et l'échange de données. »

COP IX/18, 2008 « encourage les Parties à développer des réseaux de données nationaux ou continentaux en vue de faciliter l'échange et l'accès aux informations..., notamment en fournissant des informations à la WDPA »

COP X/31, 2010 « encourage les Parties à partager et mettre à jour les informations concernant leur système d'aires protégées avec la Base de données mondiale sur les aires protégées »

COP X/31, 2010 « La Conférence des Parties... invite les Parties, compte tenu du but de l'objectif 1.4 du Programme de travail, qui prévoit qu'une gestion efficace est mise en place pour toutes les aires protégées d'ici 2012 en recourant à des processus participatifs et scientifiquement fondés de planification des sites avec la participation entière et efficace des parties intéressées, et notant que pour évaluer l'efficacité de la gestion, des indicateurs spécifiques peuvent être nécessaire pour : (a) continuer d'étendre et d'institutionnaliser les évaluations de l'efficacité de la gestion avec pour but d'examiner 60 pour cent de la surface totale des aires protégées d'ici 2015 en utilisant divers outils nationaux et continentaux, et de rapporter les résultats à la base de données mondiale sur l'efficacité de la gestion des aires protégées maintenue par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP WCMC) »

COP XI/24, 2012 « Invite le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE et ses partenaires, notamment les Commission mondiale sur les Aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à continuer de rapporter les progrès réalisés en direction de l'objectif 11 de la Convention sur la diversité biologique d'Aichi et les objectifs associés grâce au rapport "Planète protégée". »

Les Congrès mondiaux de la nature de l'UICN (WCC)

(3e, Bangkok, Thaïlande, 2004)

- Résolutions
  - **3.012** La gouvernance des ressources naturelles pour la conservation et le développement durable [6d] Prie l'UICN WCPA... de formuler des propositions à l'UNEP-WCMC pour améliorer la déclaration des types de gouvernance dans la WDPA et la liste de l'ONU.

- **3.049** Les zones communautaires protégées [1] reconnaît et confirme la conservation des zones communautaires protégées ... [3] Prie la Commission mondiale sur les aires protégées de : (b) guider les organes compétents dans la révision ou la mise à jour de la WDPA, la liste de l'ONU, la situation des Aires protégées dans le monde et toute autre base de données...

(4e, Barcelone, Espagne 2008)

- Résolutions
  - ***4.045*** *Accélérer les progrès vers l'établissement d'aires protégées marines et la création de réseaux d'aires protégées marines [9] « Prie le Directeur général (b) d'établir, en concertation avec la Commission mondiale sur les aires protégées, en travaillant avec la Base de données mondiale sur les aires protégées et d'autres ressources, un processus régulier et transparent pour suivre et rapporter l'engagement et les progrès réalisés en matière de création d'aires protégées marines et de réseaux d'aires protégées marines, ainsi que l'identification des lacunes subsistant dans la couverture des aires protégées marines ; et … »*

(5e, Jeju, Corée du Sud 2012)

- **WCC-2012-Res-035-EN** Faciliter la conservation grâce à l'établissement d'aires protégées comme base pour atteindre l'objectif 11 du Plan stratégique pour la Biodiversité 2011-2020. *« Reconnaissant la responsabilité de l'UICN dans le maintien de la Base de données mondiale sur les aires protégées grâce à un partenariat avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC), et le rôle de chef de file dans l'établissement des normes de conservation déterminant les sites d'importance pour la conservation de la biodiversité globale dans le but de guider les analyses de carences effectuées au niveau national, les catégories de gestion des aires protégées, les types de gouvernance et l'évaluation de l'efficacité de gestion ; … »* **WCC-2012-Res-036-EN** Biodiversité, aires protégées et les zones clés pour la biodiversité. *« Reconnaissant le rôle de chef de file de l'UICN pour orienter de telles réponses grâce à l'établissement de normes de conservation et une maintenance des systèmes de données permettant la publication par la communauté mondiale pour la conservation de données répondant à ces normes, et spécifiquement les rôles de : … » (b) « ... La Commission mondiale sur les aires protégées de l'UICN (WCPA) pour faciliter la documentation des objectifs de gestion des aires protégées grâce aux lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées et à la publication des données, en partenariat avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC), grâce à la Base de données mondiale sur les aires protégées, et en plus de la Décision IX/18 de la Conférence des parties (COP) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ; … »*

Congrès mondiaux des parcs (WPC) de l'UICN

(5e, Afrique du Sud, 2003)

- Recommandations :
  - **V.4 :** Créer des systèmes d'aires protégées globaux et efficaces. *« La WDPA est un outil vital pour mesurer les efforts des gouvernements et de la société civile dans la construction de systèmes d'aires protégées globaux »*
    - ***[7.]*** *« Prie le consortium des institutions responsable du maintien et de la gestion de la WDPA d'en améliorer constamment la qualité et de la rendre disponible et accessible à tous. »*

        - **[8] «** *Encourage les Parties de la CDB à prier tous les gouvernements de fournir des mises à jour annuelles à la WDPA ; »*
    - **V.17 :** Reconnaissant et soutenant une diversité des types de gouvernance pour les aires protégées
        - **[5]** « *Encourage l'UNEP-WCMC à étendre son programme de collection et de diffusion des données en reconnaissant tous les types de gouvernance, particulièrement ... les aires protégées sous le contrôle de communautés (CCA) ou les aires protégées privées ; »*
    - **V.18 :** L'efficacité de gestion... Préconise que les membres de l'UICN facilitent... *« l'inclusion du suivi de l'efficacité de gestion dans des bases de données mondiales des aires protégées ;* »
    - **V.19 :** Les catégories de gestion des aires protégées de l'UICN [13] *« préconise que l'UNEP-WCMC examine le format utilisé dans la liste des aires protégées de l'ONU pour que toutes les catégories d'aires protégées soient clairement présentées… »*

(6e, Sydney, 2014)

- **La promesse de Sydney : Des approches innovantes pour le changement.** Une stratégie d'approche innovante et des recommandations pour atteindre les objectifs de conservation dans la prochaine décennie. Disponible sur : http://worldparkscongress.org/about/promise_of_sydney_innovative_approaches.html
    - *« Le Congrès a fait état de solutions importantes pour assister dans l'analyse et la mise en application des informations, telles que la collaboration entre le Centre mondial de surveillance continue de la conservation du PNUE et le site " Planète protégée " de la Commission mondiale sur les aires protégées, et d'autres initiatives.*
    - *L'UNEP-WCMC et la Base de données mondiale sur les aires protégées de l'UICN déclarent que 15,4% du domaine terrestre et 8,4% des eaux côtières et marines sont actuellement protégés. »*
    - *[6] « Les pays rendent compte de leur système d'aires protégées (emplacement, étendue, catégories de gestions, efficacité de gestion, gouvernance), en prenant en considération tous les types de gouvernance, à la liste des Aires protégées de l'ONU par l'intermédiaire du Centre mondial de surveillance continue de la conservation du PNUE et de la Commission mondiale sur les aires protégées de l'UICN*. »